

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

(5^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 29 septembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Travail, emploi et formation professionnelle.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3421).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 3421)

MM. Jean-Pierre Delalande,
Michel Berson,
Charles Millon,
Aïain Ferry,
Maxime Grenet,
Claude Dhinnin.

2. **Déclaration de l'urgence d'un projet de la loi** (p. 3434).

3. **Travail, emploi et formation professionnelle.** – Reprise de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 3434).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 3434)

MM. Frédéric de Saint-Sernin,
Christian Vanneste,

MM. Jean Bousquet,
Christian Danie,
Michel Hunault,
Francisque Perrut.

Clôture de la discussion générale.

Suspension et reprise de la séance (p. 3439)

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 3439)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy : Mme Ségolène Royal, MM. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles ; Léonce Deprez, Patrice Martin-Lalande, Daniel Colliard. – Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

MM. le ministre, Charles Millon, Mme Muguette Jacquaint.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 3453).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (n° 505, 547).

Discussion générale (suite)

M. le président. Ce matin l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mes chers collègues, un jeune de moins de vingt-cinq ans sur quatre à la recherche d'un emploi, plus de 30 p. 100 d'augmentation du chômage chez les cadres ces deux dernières années, un chômage croissant dans les populations âgées de plus de cinquante ans, des mises à la retraite anticipée de gens de plus en plus jeunes, des suppressions d'emplois nombreuses, jusqu'à 13 000 en un jour et 17 000 en deux jours, tout cela montre combien le délitement de notre économie est rapide.

Il était indispensable, face à ces tendances structurelles lourdes, que le Gouvernement s'attaquât au problème du chômage.

Monsieur le ministre, incontestablement, votre texte comporte de bonnes choses. Il engage les réformes de fond essentielles : je pense, en premier lieu, à votre volonté de diminuer les charges des entreprises, d'abord par la budgétisation des allocations familiales - la France est en effet le seul pays développé où la politique familiale est payée par les entreprises - ensuite par l'abaissement du coût du travail pour les bas salaires, trop élevé dans notre pays, abaissement qui, dans votre projet, est lié à la budgétisation des allocations familiales.

Par là, vous voulez rendre aux acteurs économiques et sociaux une plus grande marge de manœuvre et de liberté, sans attenter toutefois aux principes auxquels nous tenons. C'est bien.

Autre souci louable de votre texte : la simplification et le regroupement de nombreuses mesures existantes. Je suis de ceux qui pensent depuis longtemps qu'il convient

de stabiliser notre corps de règles en matière de droit du travail et d'aides aux entreprises, de manière à rendre les dispositifs plus lisibles et donc plus efficaces car davantage utilisés. Il faudrait d'ailleurs que vous prolongiez votre action en mettant en place - je l'appelle périodiquement de mes vœux depuis quelques années - une commission de travail chargée de faire le toilettage du code du travail.

M. Hervé Novelli, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Jean-Pierre Delalande. Sa mission serait de procéder à une séparation claire entre les principes fondamentaux de notre droit du travail et les différents titres spéciaux qui visent les actions conjoncturelles - dont le projet de loi en discussion entame la simplification.

La troisième réforme de fond à laquelle vous vous attaquez est celle de la formation professionnelle. C'est là tout le problème de l'articulation entre l'éducation nationale, l'enseignement dispensé à nos enfants et la demande des entreprises. Il est mal résolu en France, chacun le sait. Vous entamez une réflexion et une action sur le sujet. Certaines des pistes que vous nous proposez sont certainement à suivre, alors que d'autres, honnêtement, me paraissent, plus discutables. Mais nous y reviendrons à l'occasion de l'examen des articles. Du moins avez-vous le mérite de poser le problème de manière concrète.

En quatrième lieu, vous lancez une réflexion sur l'annualisation du temps de travail et sur sa réduction. En autorisant davantage de souplesse, en faisant confiance aux partenaires sociaux pour établir ensemble leur rythme de travail par la négociation, vous permettez à chaque entreprise de s'adapter comme elle le souhaite au type de marché sur lequel elle opère.

Au-delà de ces quatre réformes de fond, certaines mesures me paraissent également heureuses sur le plan conjoncturel, comme la réorientation des contrats de retour à l'emploi ou des contrats emploi-solidarité, ou encore la réforme des emplois consolidés. Il s'agit, en d'autres termes, de la segmentation des dispositifs par degré d'implication dans la vie économique, ce qui améliore leur lisibilité.

Enfin, l'innovation du ticket-service peut certainement déboucher sur la création de nombreux emplois, à condition toutefois, et j'y insiste, monsieur le ministre, que sa mise en œuvre soit simple, pragmatique et accompagnée d'une vraie campagne d'information et d'explication.

Sans doute ces dispositions n'épuisent-elles pas le champ du possible et d'autres propositions sont-elles envisageables. Par exemple, il faudra trouver le moyen d'inciter les personnes à reprendre un travail pour lequel elles percevront, dans un premier temps, un revenu inférieur à celui qu'elles touchent au titre de l'indemnisation du chômage. Chacun sait que l'on doit retrouver rapidement un travail quand on a perdu son emploi, car sinon, progressivement et sans que l'on s'en rende compte, on s'inscrit dans un processus d'exclusion dont il est alors beaucoup plus difficile de sortir.

Pourquoi ne pas payer le différentiel, ou en tout cas une partie de celui-ci, entre les indemnités dues au titre des ASSEDIC et le salaire proposé par une entreprise

dans le cadre d'une convention définissant sur la durée les engagements réciproques du salarié et de l'employeur, de manière à éviter notamment toute exploitation du salarié ?

M. Michel Hannoun. Très bonne suggestion !

M. Jean-Pierre Delalande. Les régimes d'ASSEDIC feraient ainsi des économies considérables. C'est une proposition qui est maintenant bien connue et qui présente de nombreux avantages. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir, notamment en examinant un amendement de notre collègue Michel Hannoun.

Toutefois, monsieur le ministre, je ne peux pas vous cacher que ma conviction est qu'au point où nous en sommes les mesures générales ne répondent plus à la situation qui est la nôtre ni aux défis que nous devons relever dans les prochaines années. La vérité est que nous sommes à bout de souffle dans le raffinement des procédés classiques de traitement social du chômage. L'accélération des phénomènes me paraît devoir appeler une autre approche pour l'avenir.

Il me semble qu'il faut réagir avec énergie contre la tentation, que je perçois un peu partout, du découragement, voire de l'abandon, qui a tendance à engourdir tant la réflexion des chefs d'entreprises que celle des salariés ou des partenaires sociaux. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de fatalité en la matière.

Dans cet esprit, je vous propose d'aborder pour l'avenir les choses autrement, bref, d'en appeler à une vraie évolution des mentalités, à un véritable sursaut, à une véritable rupture avec les approches anciennes.

D'abord, une autre organisation gouvernementale s'impose. Pourquoi ne regrouperions-nous pas l'industrie, la recherche, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle et ce qui recouvre les dépenses actives du ministère du travail en réorientant ces différentes administrations et en les faisant tendre vers une mission commune : la réindustrialisation de notre pays liée à son aménagement du territoire ?

Contrairement à ce que l'on peut entendre ici ou là, je suis convaincu que nous ne maintiendrons pas dans le pays notre niveau de vie avec les seuls services et notre tourisme. Nous ne pouvons nous résigner à abandonner des pans entiers de nos industries. Perdre une industrie, c'est perdre sur tous les tableaux : outre ses emplois propres, c'est perdre en amont une capacité de recherche, en aval toute une série de métiers induits et, en définitive, un savoir-faire. Cela conduit rapidement à devenir dépendant de l'étranger pour toute une série de biens indispensables et à accroître d'autant le nombre des chômeurs.

Il nous faut donc mobiliser nos acteurs économiques, nos administrations et repenser notre organisation gouvernementale et, par voie de conséquence, administrative, autour de ce projet. Sa mise en œuvre doit à mon sens être la plus rapide possible.

Dans cette perspective, il faut aussi - c'est ma deuxième proposition - entamer des discussions branche par branche, de façon à déterminer les dispositifs de soutien, d'exonération de charges sociales, d'incitations fiscales à l'investissement, d'adaptation réglementaire qui permettraient, tant qu'il en est encore temps, de ne pas perdre notre savoir-faire dans des domaines déjà frappés par la disparition de nos grosses sociétés, voire d'en acquérir de nouveaux - je pense à l'électroménager, à la machine-outil et à l'audiovisuel. Par là, on obligera les chefs d'entreprise et les salariés à imaginer des solutions audacieuses et à redonner de l'oxygène à leur entreprise.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, je ne crois plus aux dispositifs globaux et je reste sceptique quant à l'efficacité des exonérations générales pour l'embauche du deuxième ou du troisième salarié en termes de création d'emplois.

Par contre, cette même disposition peut se justifier pour certaines entreprises, notamment pour celles qui s'engagent à s'implanter dans des départements en voie de désertification.

M. André Fanton. Très juste !

M. Jean-Pierre Delalande. Au surplus, je pense qu'avec des dispositifs ciblés nous obtiendrions une meilleure rentabilité de nos crédits sur le plan des créations d'emplois et donc, au bout du compte, une meilleure efficacité budgétaire.

A partir de là, et j'en arrive à ma troisième proposition, il me semble qu'il convient désormais de dissocier l'approche des entreprises selon qu'elles opèrent sur des marchés internationaux ou uniquement sur des marchés internes.

En ce qui concerne les entreprises qui opèrent sur les marchés internationaux, il est légitime et indispensable qu'elles recherchent toujours plus de compétitivité. Dans l'ensemble, et je pense que l'on sera d'accord sur tous ces bancs pour le reconnaître, nos grands groupes sont compétitifs. Il faut néanmoins que le Gouvernement prenne l'initiative d'une nouvelle organisation des marchés internationaux auprès des pays de niveau comparable qui sont ses partenaires habituels.

Devenue le quatrième exportateur du monde, la France a démontré en moins de trente ans qu'elle était capable d'une formidable mutation. Mais les règles du jeu du commerce mondial sont aujourd'hui faussées, notamment par la concurrence des pays dont le niveau des salaires est très bas. Nous sommes dès lors dans une position intenable : nous avons, d'un côté, une économie ouverte sur le monde qui offre aux consommateurs français toute la panoplie des biens produits au moindre coût et, de l'autre, nous essayons de préserver un haut niveau de protection sociale permettant à la population de bénéficier de toute la gamme des assurances, quel que soit le risque encouru. Concilier ces exigences se révèle de plus en plus difficile.

Nul ne pouvant raisonnablement proposer un retour au protectionnisme ou l'abandon d'un système généralisé de sécurité sociale, c'est vers une nouvelle organisation des marchés qu'il paraît urgent d'agir.

Puisque les négociations du GATT ne sont pas encore parvenues à une solution d'équilibre, n'est-il pas plus efficace de remettre de l'ordre dans les échanges internationaux, en raisonnant par grandes zones homogènes de libre-échange, définies entre autres par le niveau des prestations sociales et de développement des pays ?

Serait-ce sombrer, par ailleurs, dans la facilité du protectionnisme que d'aligner dans certains cas le tarif extérieur commun de la CEE, par exemple pour les produits textiles, sur le niveau des droits de douane appliqués aux Etats-Unis, ce qui reviendrait en l'espèce à les doubler ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

En ce qui concerne les entreprises qui n'opèrent que sur les marchés internes, il faut se demander s'il est légitime de toujours investir de préférence dans l'automatisation la plus sophistiquée plutôt que de conserver les services, maintenant ainsi la solvabilité des familles.

Ne sommes-nous pas obnubilés, obsédés par le mirage technologique au point que l'hyper-productivisme et l'automatisation envahissent toutes les branches d'activité ? Ces investissements sont souvent très coûteux et ne correspondent pas forcément – j'en connais trop d'exemples – à l'intérêt de l'entreprise elle-même, mais satisfont parfois à un souci d'image ou à la perception guerrière qu'ont certains chefs d'entreprise de la concurrence intérieure, pourtant tellement destructrice d'emplois. Là encore, des règles de bonne conduite pourraient être établies au sein de certaines branches entre entreprises opérant sur un même marché, pour maintenir à la fois la concurrence et l'emploi.

M. Jean-Yves Charnard. Assurément !

M. Jean-Pierre Delalande. Cette course-poursuite est en effet parvenue à un tel stade qu'on se demande aujourd'hui si nous sommes destinés à vivre dans une société déshumanisée où tous les services seront progressivement assurés par des automates. Où réside donc le progrès lorsqu'on substitue inexorablement et sans logique économique durable la machine à l'homme, dès lors qu'il s'agit de rendre un service aux consommateurs ?

M. Robert Pandraud. Très bonne question !

M. Jean-Pierre Delalande. Veut-on une société à deux vitesses, où un petit nombre de gens travaillent alors qu'un grand nombre sont progressivement exclus de l'activité, avec toutes les conséquences économiques, culturelles et sociales qui en découlent ?

Ma quatrième proposition est la suivante : lier impérativement et rapidement réindustrialisation et aménagement du territoire.

Il faut aider à l'implantation de nouvelles entreprises dans les départements à faible taux d'activité et à faible population, quitte, au besoin, à aller jusqu'à imaginer pour des entreprises qui opèrent sur le marché intérieur, et uniquement sur le marché intérieur, la création de véritables zones franches, avec des dispositifs d'accompagnement : aide à la mobilité des salariés ; reprise ou échange des prêts hypothécaires des familles ; contrats de logement de pays qui, au surplus, permettraient d'entretenir en province un patrimoine architectural souvent de qualité, mais aussi souvent en voie de délabrement ; affectation prioritaire de postes pour les conjoints dans les services publics, par exemple. Et je pourrais citer bien d'autres mesures techniques d'accompagnement qui, me semble-t-il, auraient un effet important en faveur du rééquilibrage du territoire et redonneraient une marge de manœuvre à nos entreprises et à notre économie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Cinquième orientation : revoir, là encore rapidement, la relation entre distributeurs et producteurs, y compris, s'il le faut, et courageusement, par le biais fiscal. Lorsque les grandes surfaces, à force d'écraser les prix au nom de la défense du consommateur, auront engendré chez nos producteurs un tel nombre de dépôts de bilan et des licenciements si nombreux qu'au bout du compte la demande solvable aura beaucoup diminué, ...

M. Jean Ueberschlag. Très juste !

M. Jean-Pierre Delalande. ... auront-elles vraiment gagné ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

La question, monsieur le ministre, de donner un coup d'arrêt en ce domaine se pose sérieusement.

M. André Fanton. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Delalande. En tout cas, dans notre pays, le débat doit être lancé de savoir si l'on est prêt à accepter une certaine hausse des prix de biens de consommation courants pour maintenir l'emploi. Et cela passe par une réforme des réseaux de distribution.

On aura compris que ce qui me motive, c'est la recherche d'un progrès équilibré, et le refus de me résigner à une récession déséquilibrée, donc injuste socialement. Il faut donc repérer toutes les spirales à la concentration excessive, tous les déséquilibres de marchés ou de situations, et y apporter des corrections à l'intérieur et, politiquement, à l'extérieur de nos frontières.

Autant nous, gaullistes, sommes attachés à l'économie de marché, autant nous considérons qu'elle doit demeurer au service de l'homme... *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. André Fanton. Absolument !

M. Jean-Pierre Delalande. ... et que, dès lors qu'elle s'en éloigne de manière flagrante, il devient légitime pour les pouvoirs publics d'intervenir afin de rééquilibrer la situation, dans l'esprit qui a déjà inspiré l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 sur la consommation.

Chacun a bien compris que les conséquences du chômage des jeunes sont tragiques. Comment s'établir, comment oser avoir des enfants lorsqu'on n'a pas encore de travail, et donc de ressources autonomes, comment anticiper l'avenir lorsqu'on se voit contraint de poursuivre ses études pour éviter d'être au chômage et de prolonger ainsi, par la force des choses, son adolescence en restant chez papa et maman jusqu'à vingt-six ou vingt-sept ans ? Quelle vision de la société cette génération peut-elle avoir ?

Monsieur le ministre, pour les cadres de quarante, quarante-cinq ou cinquante ans, quelle peut-être l'envie de consommer immédiatement quand on n'est plus sûr de son avenir et qu'on n'est pas certain qu'on pourra élever convenablement ses enfants ? Quelle image ces enfants ont-ils de leurs parents qui ne travaillent plus et qui se trouvent désemparés, alors même qu'ils ont tout fait pour occuper normalement leur place dans la société ?

Comment peut-on dire aux salariés un peu plus âgés, de plus de cinquante ans, qu'il serait bon qu'ils partent plus tôt du monde du travail et par là, qu'ils abandonnent pour la société leurs connaissances et leur expérience ? Comment peut-on établir dans le même temps, parce que c'est inévitable, compte tenu de la démographie, des règles d'allongement de la durée de la vie active pour bénéficier d'une retraite pleine ?

Chacun voit bien que nous sommes en pleine contradiction ! Il nous faut rétablir la cohérence par une meilleure gestion des âges et une meilleure fluidité dans la transmission des connaissances, dans la société et dans les entreprises.

Encore une fois, nous devons nous obliger à nous poser des questions et lancer des Etats généraux de l'économie, un « grand chantier pour l'emploi ».

M. Michel Hannoun. C'est une bonne idée !

M. Jean-Pierre Delalande. Je suis décidément convaincu qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu de fatalité en cette matière. En revanche, il faut, à partir d'un bon diagnostic de la situation, apporter une réponse stratégique claire et la prolonger par une volonté d'action allant jusque dans le détail.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'apporter seulement des réponses défensives ou de prolonger les dispositifs existants, même en les toilettant ou en les assouplis-

sant. Nous sommes au bout de ces logiques. Il faut apporter des réponses positives aux défis auxquels nous sommes confrontés. Ce n'est que par l'innovation, par la création d'emplois que nous répondrons au défi du chômage, pas seulement par la réduction du temps de travail qui ne devait être qu'un accompagnement du progrès social pour tous, pas seulement par l'idée de partage qui laisserait accroître qu'il y aurait une fois pour toutes une somme totale de travail à distribuer et à répartir, ce qui me paraît déjà un discours d'abandon.

Accompagner le progrès par le partage, oui. En faire une solution en période de difficultés, certes non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Donner le sentiment à chacun qu'il participe d'une grande œuvre, rouvrir le grand dossier de la participation sans laquelle il n'est pas de motivation réelle au travail - c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur, vous le savez - voilà les bonnes pistes. Voilà les pistes qui me paraissent devoir être suivies.

Monsieur le ministre, cette introduction au débat ne se voulait, vous l'avez compris, qu'une contribution destinée à vous aider. Bien sûr, le groupe du RPR soutiendra votre action et se prononcera, d'une façon globale, positivement sur le texte que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le chômage est, par son ampleur, un véritable drame. Il touche maintenant toutes les couches de la société : les jeunes et les adultes, les sans-qualification et les diplômés. C'est la question fondamentale posée aujourd'hui à notre pays et aux autres pays européens. C'est la priorité des priorités des syndicats, des partis politiques et des pouvoirs publics.

Le Gouvernement avait annoncé « une grande loi de société » qui permettrait de mettre en œuvre « une politique d'espérance ». Il n'en est rien, hélas !

M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Pourquoi ?

M. Michel Berson. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les organisations syndicales, mais aussi et tout particulièrement, le Conseil économique et social pour qui ce projet de loi « s'attaque aux conséquences et non aux causes du chômage ».

M. Michel Péricard, président de la commission. Nous avons écouté hier son rapporteur, il n'a pas dit cela !

M. Michel Berson. Les causes profondes du chômage sont connues. Ce sont la modernisation et la mondialisation de la production et des échanges. Il s'agit là d'une véritable révolution de l'économie.

La productivité, désormais, ne crée plus d'emplois. Elle en supprime non seulement dans l'industrie, mais aussi dans les services. Des millions de bras et de cerveaux de pays autrefois sous-développés arrivent sans protection sur le marché mondial du travail. Ainsi, la demande d'emplois croît tandis que l'offre recule.

A cela s'ajoutent deux facteurs plus spécifiquement français.

Premier facteur : chaque année, 150 000 actifs supplémentaires arrivent sur le marché du travail, pour des raisons démographiques mais aussi parce que le taux d'activité féminin continue de progresser. Il faudrait donc un taux de croissance de l'économie de plus de 7 p. 100

pendant plusieurs années pour diviser par deux le nombre de chômeurs. Autant dire que le chômage va continuer de croître dans les années qui viennent si une approche radicalement nouvelle n'est pas mise en œuvre.

Second facteur : le chômage d'exclusion est de plus en plus important dans notre pays. Un chômeur sur deux est demandeur d'emploi depuis plus d'un an et cette proposition est dépassée si l'on ajoute les bénéficiaires du RMI et ceux qui ne sont pas inscrits à l'ANPE, notamment les jeunes en grande difficulté. Le grand risque, ce n'est pas d'avoir, en l'an 2000, 4 millions de chômeurs, mais 2 millions de chômeurs à vie.

Force est de constater que ce projet de loi n'apporte pas de réponses réelles aux graves questions que le chômage pose à notre société. Non, ce projet ne contribuera pas à la prise de conscience qu'il faut organiser autrement notre société si l'on veut préserver la cohésion sociale et éviter de tomber dans la régression sociale. La loi quinquennale n'est en définitive qu'une loi en trompe l'œil qui parle de l'emploi, qui prétend lutter contre le chômage, mais dont l'application conduira à la dérégulation sociale. Les mesures proposées pour préserver l'emploi ou favoriser l'embauche auront d'abord pour effet de précariser le statut de salarié.

Ainsi, aucune contrepartie positive pour les salariés n'est imposée au patronat. La loi quinquennale, c'est une loi à sens unique, favorable à l'employeur, déstabilisante pour l'employé. On nous annonçait une grande loi pour l'emploi ; nous n'avons qu'un gigantesque fourre-tout de diverses mesures reprenant de vieilles revendications patronales et relevant de la pensée libérale la plus pure, une pensée selon laquelle la baisse du coût du travail et la déréglementation du droit du travail seraient créatrices d'emplois.

La principale disposition du projet de loi, la réduction du coût du travail par une exonération des cotisations patronales, représente, pour les entreprises, un gain de 100 milliards de francs sur cinq ans. Cette disposition s'inspire du postulat selon lequel le coût global du travail - salaires plus charges - serait, en France, pénalisant en termes de compétitivité. Ce n'est pas exact. L'étude du CERC de juin 1993 montre à l'évidence que le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie est, en France, inférieur de 20 p. 100 à celui de l'Allemagne, inférieur aussi à celui des Etats-Unis et du Japon.

Comme l'ont prouvé les études de votre ministère, monsieur le ministre, les exonérations de charges patronales conduiront les chefs d'entreprise à prendre le bénéfice de l'exonération mais à n'embaucher que les salariés qu'ils avaient prévu de recruter.

L'exonération de charges comporte deux autres effets négatifs.

Effet négatif sur le développement des entreprises car, comme le note avec pertinence la même étude du CERC : « Une baisse prolongée du coût relatif de la main-d'œuvre par rapport aux concurrents oriente les entreprises vers un modèle de compétitivité accordant une plus large place aux coûts, au détriment de la dimension qualitative de la compétitivité. »

Effet négatif aussi sur l'évolution des carrières et des salaires inférieurs à 1,5 fois le SMIC. Le principe d'une franchise de cotisation patronale sur les 1 000 ou 2 000 premiers francs de tout salaire aurait été préférable. Elle aurait permis d'alléger les charges patronales sur les bas salaires sans provoquer cet effet de seuil.

Nous ne sommes pas, par principe, hostiles à la réduction des cotisations patronales, notamment sur les bas salaires, dans le but de soutenir l'emploi des personnes les

moins qualifiées, mais à la condition que cette réduction trouve obligatoirement une contrepartie effective en faveur de la réduction du temps de travail, du développement de la formation professionnelle, de l'accueil des jeunes et des adultes victimes d'exclusion.

Or le projet de loi ne prévoit aucune obligation de négocier ces contreparties. Il n'envisage qu'une simple possibilité, et au niveau de l'entreprise, ce qui n'engage nullement les employeurs à fournir des contreparties aux 100 milliards de francs reçus. Par ailleurs, cette possibilité trouve très vite ses limites dans la mesure où quatre salariés sur cinq ne bénéficient pas aujourd'hui d'accord d'entreprise. Il est clair que sans obligation de négocier, il n'y aura pas de contrepartie en faveur de l'emploi. L'expérience nous enseigne que l'attitude du patronat est de demander toujours plus pour donner toujours moins. La promesse du président du CNPF de créer 400 000 emplois nouveaux avant la suppression de l'autorisation administrative de licenciement est là pour nous le rappeler.

C'est pourquoi le groupe socialiste considère qu'il ne devrait y avoir d'exonération qu'après l'obtention de réelles contreparties et qu'à tout le moins des négociations dans chaque branche professionnelle devraient obligatoirement s'engager après la promulgation de la loi. Des amendements allant dans ce sens seront déposés par les députés socialistes.

Je note, et j'en terminerai là sur la question de l'allègement des charges, que le Gouvernement marque un net recul par rapport à ses promesses électorales. Il n'est plus question d'augmenter les salaires directs, pour les plus bas d'entre eux, plus question non plus d'augmenter l'effort financier des entreprises en faveur de l'apprentissage.

S'agissant de l'aménagement et la réduction du temps de travail, le projet de loi nous paraît dangereux sur le premier point et très timide sur le second.

La réduction du temps de travail est, de l'avis de tous, la mesure la plus efficace pour sauvegarder et créer des emplois.

M. Harvé Novelli, rapporteur pour avis. Non !

M. Michel Berson. On peut donc s'étonner que cette question ne soit pas franchement abordée au fond par le projet.

Tout d'abord, la réduction du temps de travail n'est évoquée que par le biais de l'annualisation de la durée du travail, c'est-à-dire de façon très réductrice. La diminution de la durée du travail aurait dû être envisagée sous toutes ses formes, à commencer par le travail pénible, le travail de nuit, le travail du dimanche. Sait-on, par exemple, que dans le secteur des transports routiers le simple respect de la durée du travail, non seulement éviterait de mettre en péril de nombreuses vies humaines, mais encore permettrait la création de 50 000 emplois ? Sur toutes ces questions, le projet de loi est muet.

Ensuite, le lien entre la réduction et l'annualisation du temps de travail n'est envisagé que de façon facultative, si bien que la plus grande flexibilité préconisée par le projet non seulement ne créera guère d'emplois, mais encore risque d'en supprimer, d'aggraver les conditions de travail et de réduire les rémunérations puisque les heures supplémentaires ne seront plus payées.

Enfin, la fusion du temps partiel avec le travail intermittent ainsi que la possibilité de leur annualisation risquent de conduire à mettre les salariés concernés totalement à la merci des entreprises. Loin de développer l'emploi, cette disposition dangereuse développera la précarité.

Quant à la réduction significative de la durée légale du travail, le projet de loi quinquennal ne l'aborde pas. Cette question, il est vrai difficile, suppose une volonté politique forte et une approche appropriée, volonté et approche que l'on ne retrouve pas dans le texte gouvernemental.

La diminution de la durée du travail nécessite une nouvelle organisation du travail et une application programmée et diversifiée selon les branches et la taille des entreprises. La négociation entre partenaires sociaux s'impose donc et elle doit se faire d'abord au niveau des branches afin d'éviter tout dumping social, source de concurrence déloyale entre les entreprises.

Monsieur le ministre, si votre texte était un véritable projet de loi quinquennal défendant vraiment l'emploi, il aurait prévu, dès son adoption, l'ouverture de négociations entre partenaires sociaux, au niveau des branches, sur la réduction du temps de travail. Il aurait fixé un terme à cette négociation - par exemple une année - terme à l'issue duquel un bilan aurait été dressé. Il aurait annoncé que, fin 1994, une loi fixerait une nouvelle durée hebdomadaire de travail nettement inférieure à la durée actuelle - par exemple trente-cinq heures - et en déterminerait les modalités d'application, par exemple sur cinq années. Enfin, ce texte aurait annoncé que la France allait prendre une initiative en vue d'aboutir à une réelle réduction de la durée du travail à l'échelon de l'Europe tout entière.

De telles dispositions ne figurent pas dans le projet de loi. C'est pourquoi les députés socialistes présenteront des amendements sur tous ces points. Leur adoption permettrait d'ouvrir un large débat public et national sur la place du travail dans la société du siècle prochain, de confronter des idées nouvelles et de faire prendre conscience à tous de l'importance de l'enjeu de la réduction du temps de travail et de la nécessaire redistribution de l'ensemble des revenus. Bref, cela permettrait de créer une grande dynamique hors de laquelle rien ne sera possible.

A la gigantesque révolution économique, génératrice de chômage, doit correspondre une véritable révolution culturelle, génératrice d'une autre organisation du travail, d'une autre répartition, plus juste, des gains de productivité du travail.

Ce projet de loi était l'occasion pour le Gouvernement de lancer un grand débat dans le pays, de créer une dynamique de négociation entre partenaires sociaux. Bien que fort d'une majorité écrasante à l'Assemblée, il a manqué un grand rendez-vous par défaut de volonté politique.

Autre point clé du projet de loi : la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ne seront plus de la compétence de l'Etat, mais des régions. Ce transfert de responsabilité aura, lui aussi, des conséquences négatives. Il va accroître les inégalités entre régions pauvres et régions riches, entre celles préférant investir dans les formations qualifiantes et celles soucieuses de développer l'insertion professionnelle des jeunes en grandes difficultés. Dans un domaine essentiel, celui de la formation, le principe républicain d'équité et d'égalité ne sera plus respecté. L'Etat n'assurera plus son devoir de solidarité à l'égard des plus démunis, ce qui portera atteinte à la cohésion nationale. Ce transfert compromettra également les formations professionnelles nationales de branche et mettra en danger la valeur nationale de nos diplômes.

Nous ne contestons pas la pertinence de l'espace régional pour définir des politiques de formation ; d'ailleurs, l'Etat a déconcentré ses crédits, ses actions au niveau des régions, des départements, et même des bassins d'emplois.

Mais la recherche d'une cohérence régionale des formations devrait être obtenue par une obligation de contractualisation entre partenaires - Etat, régions, patronat, syndicats - et non par une OPA des régions sur la formation.

De même, la lutte contre l'exclusion professionnelle et sociale des jeunes, menée notamment par les missions locales, perdrait beaucoup en efficacité si le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales était remis en question.

Dix ans d'expérience des missions locales ont montré qu'il ne peut y avoir d'insertion professionnelle réussie sans traitement parallèle des difficultés sociales des jeunes. Bien souvent, un meilleur accès à l'emploi et à la formation passe par un meilleur accès à la santé ou au logement. C'est une action globale qu'il faut mener auprès des jeunes, faisant intervenir différentes administrations de l'Etat : le travail, bien sûr, l'éducation, mais aussi la santé, le logement, la justice, la jeunesse et les sports.

Seul l'Etat peut assurer une cohérence globale entre ces différents intervenants. La région ne peut pas jouer ce rôle parce qu'elle n'a pas de responsabilité en la matière.

Le projet de loi, même après le correctif apporté par le Gouvernement par voie d'un amendement, respectera-t-il vraiment cette démarche ? J'attends vos réponses, monsieur le ministre, avant de me prononcer. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en tête-à-tête et je voudrais le répéter ici : les missions locales sont au carrefour de deux démarches, la décentralisation, qui donne davantage de responsabilité aux élus locaux, et la déconcentration, qui rapproche les services de l'Etat du citoyen. Ceux qui voudraient faire des missions locales de simples guichets uniques d'accueil et d'orientation des jeunes à la recherche d'un emploi se trompent car, dans la réalité, les missions locales sont beaucoup plus que cela. Elles sont des lieux de concertation et de mobilisation des acteurs locaux de l'insertion locale et professionnelle que sont les services de l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et le monde associatif. Elles sont aussi des acteurs des politiques nationales d'insertion parce que la lutte contre l'exclusion relève de la solidarité nationale et de l'intérêt général dont l'Etat est le garant.

On peut, à la rigueur, concevoir que les outils utilisés par les missions locales, tel le crédit-formation individualisé, soient décentralisés au niveau des régions. En revanche, le réseau des missions locales, premier réseau d'insertion de notre pays, je le rappelle, avec 650 000 jeunes suivis chaque année par 4 000 agents, doit continuer à être cofinancé par l'Etat et les collectivités locales et coordonné nationalement.

Les élus locaux, les professionnels des missions locales, les bénévoles de l'insertion sont de plus en plus désemparés devant la montée du chômage des jeunes et devant leurs difficultés grandissantes pour trouver des solutions. Alors, que ce projet de loi ne les démobilise pas en remettant en question ce qu'ils ont les uns et les autres, je veux dire élus de gauche comme élus de droite, patiemment mis en œuvre ensemble depuis dix ans avec des résultats positifs, comme chacun le reconnaît.

Toutes les dispositions du projet de loi ne sont pas mauvaises, mais les principales, hélas, sont dangereuses sur le plan social et inefficaces sur le plan de l'emploi. Elles sont dangereuses sur le plan social car, loin de renforcer la cohésion sociale, plus que jamais indispensable en période de chômage, les mesures proposées sont souvent synonymes de régression : pression à la baisse sur les salaires, précarité accrue de l'emploi, limitation des droits syndicaux, détérioration des conditions de travail.

Elles sont inefficaces sur le plan de l'emploi, parce que la flexibilité à sens unique ne permettra pas de répondre à la gravité du problème posé par le chômage aujourd'hui.

En vérité, le Gouvernement a les yeux fixés sur l'horizon 1995. Il ne veut pas prendre de risques. Il n'a pas la volonté politique de s'attaquer au fond des problèmes. Le groupe socialiste ne peut donc pas lui apporter son soutien. Il ne votera pas le projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Denis Jacquat, rapporteur. Il n'y a là rien de surprenant !

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Avec 3,2 millions de chômeurs, la France n'en peut plus. Les Français ne supportent plus cette angoisse permanente, cette peur du lendemain. Ils ne supportent plus cette atteinte à leur dignité. Le pays souffre sous les coups de boutoir des licenciements et des fermetures d'entreprises. La France souffre, parfois elle craque.

La France attend de vous, monsieur le ministre, de nous, responsables politiques de la majorité, que, dans ce domaine plus que dans tout autre, nous soyons capables d'ouvrir des voies nouvelles non conformistes - j'allais dire : révolutionnaires.

Aujourd'hui, nous entamons le grand débar de cette législature, et il ne sera pas clos dans quelques jours. Car, pour nous, il n'est pas question de mettre bout à bout diverses mesures d'ordre social qui viendraient améliorer la situation de l'emploi - ou plutôt ralentir sa dégradation : nous devons passer d'un traitement statistique et passif du chômage à un traitement dynamique et global. C'est une rupture avec le système précédent que nous attendons et que nous voulons mettre en œuvre.

Nous avons le devoir impérieux de nous attaquer aux racines du mal et non à ses effets, car ce qui est en question, c'est la cohésion de notre société, c'est la dignité de la personne, ce sont les fondements mêmes de notre vie sociale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, même si nous sommes exigeants, parfois sévères, c'est parce que nous pensons que nous n'avons, ni vous ni nous, le droit de décevoir et que nous n'avons surtout pas le droit d'engager notre pays dans une voie sans issue, car, avec le chômage, la France est confrontée à un fléau social et économique sans précédent qui est en train de détruire notre société. C'est une maladie térébrante pour la France, car, sous nos yeux, une société duale prend forme ; la fracture entre actifs bénéficiant d'un emploi stable, voire protégé, et inactifs à la recherche d'expédients s'accroît jusqu'à devenir angoissante.

Le chômage est d'autant plus grave qu'il concerne essentiellement notre jeunesse. Aujourd'hui le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans dépasse 22 p. 100. Quel gâchis, tant social qu'économique ! On est en train d'acculer notre jeunesse à suivre des études et à n'avoir pour seul horizon que le guichet de l'ANPE.

Le chômage est d'autant plus préoccupant qu'il est de longue durée ; alors qu'aux Etats-Unis et en Suède - comme, d'ailleurs, dans la majorité des pays de l'OCDE - la durée pour trouver un emploi est d'environ six mois, la France a le record, avec une durée moyenne d'un an.

Le chômage est devenu un phénomène d'autant plus grave que les Français, prostrés, assommés, angoissés, commencent à croire qu'il n'y a aucun remède. Il ont d'ailleurs entendu le Président de la République déclarer, le 14 juillet, sur un ton badin et désabusé : « On a tout essayé, dans la lutte contre le chômage. » Les Français ont

aussi assisté, en moins de vingt ans, impuissants, à l'échec répété de seize plans en faveur de l'emploi. Ils constatent de plus que l'évolution du chômage est relativement insensible aux améliorations de la conjoncture.

Oui, monsieur le ministre, le chômage est d'autant plus important que, de tous les pays au monde, la France est celui qui, avec 3 p. 100 de son produit intérieur brut, y consacre le plus d'argent, qui, de tous les pays de l'OCDE, dépense le plus de crédits, et qui a les plus mauvais résultats. C'est ainsi que 60 p. 100 des crédits sont affectés à des dépenses purement passives, aux indemnités et aux préretraites, c'est-à-dire à la mise à l'écart de personnes qualifiées, parce qu'on ne sait pas les réinsérer dans le circuit économique.

Oui, le chômage est d'autant plus grave que la faillite des politiques traditionnelles est en train, doucement, de réhabiliter de vieilles chimères. Je veux parler du protectionnisme, de la dévaluation ou de la politique des bas salaires. Il est urgent d'immuniser la France contre ces utopies dévastatrices.

Contre le protectionnisme, d'abord, qui est présenté comme la panacée, le remède à tous nos maux. N'oublions pas pourtant que, dans son passé, la France a déjà eu recours à ce type de remède et que, chaque fois, ce fut l'appauvrissement des Français et le déclin du pays. N'oublions pas non plus qu'en cinq ans, de 1987 à 1992, les échanges extérieurs ont permis la création de 300 000 emplois. N'oublions pas qu'un salarié sur quatre travaille pour l'exportation. Que provoquerait, alors, le protectionnisme ? Il sauverait aujourd'hui quelques emplois pour en détruire des quantités demain.

La deuxième utopie dévastatrice, c'est la dévaluation monétaire. Certains pensent relancer notre économie par la dépréciation de notre monnaie et la baisse des taux d'intérêt qu'elle pourrait, selon eux, générer.

Certes, nous le savons, les taux d'intérêts freinent l'activité et pénalisent l'emploi, mais leur baisse, et nous sommes bien placés pour le savoir, ne se décrète pas. Que ceux qui seraient encore tentés par cette solution regardent les résultats des dévaluations anglaises et italiennes. La baisse des taux d'intérêt a été éphémère, le taux de chômage s'est maintenu à un taux élevé, et pire, le solde commercial s'est dégradé. En d'autres termes, ce furent des politiques sans lendemain.

La troisième utopie dévastatrice est la politique des bas salaires. Certes, nous ne le nierons pas, une baisse sensible du coût du travail amènera sur une courte période une augmentation du nombre d'emplois offerts aux salariés. Encore faudrait-il un dispositif simple, rapide, de grande ampleur. Mais une telle diminution risquerait de remettre en cause la gestion de notre système de protection sociale. Elle ne pourrait qu'accentuer, par son effet sur la demande, une récession. En outre, nous entrerions dans le cercle vicieux des bas salaires. Pour concurrencer les pays à faible coût de main-d'œuvre, nous devrions diminuer les nôtres. La France n'est pas la Malaisie. Elle doit plutôt se comparer aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne ou au Japon.

Le problème de l'emploi ne peut pas se réduire à une discussion sur les coûts. En effet, comme l'a très bien exposé le rapporteur, Denis Jacquat, l'Allemagne, le Benelux, les Etats-Unis et même le Japon ont des coûts de travail supérieurs aux nôtres. Or, tous ces pays obtiennent de meilleurs résultats que nous dans la lutte contre le terme de chômage.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Denis Jacquat, rapporteur. c'est vrai.

M. Charles Millon. Alors, il va falloir qu'on s'interroge sur les causes du chômage sans tomber dans les poncifs. Ce n'est plus discutable, je crois que tous les orateurs l'ont dit, quelle que soit leur place dans l'hémicycle, le sous-emploi chronique dont souffre la France est avant tout et éminemment structurel.

Certes, il y a des causes conjoncturelles, mais elles sont accessoires. Certes, le chômage n'est pas exclusivement lié au coût du travail. Certes, il n'est pas dû uniquement au développement de la concurrence internationale. Il est avant tout, et je crois qu'il faut qu'on se mette d'accord là-dessus, le produit d'un changement de société. Ce sont non seulement les modes de production qui ont été bouleversés, mais aussi les modes de consommation : nous sommes en face d'une véritable révolution. Il ne s'agit pas d'un hoquet de la croissance, comme certains ont pu le croire, mais bien d'une vraie mutation structurelle permanente - j'insiste sur le qualificatif - ce que Joseph Schumpeter, le grand économiste, avait si bien analysé à travers le concept de « destruction créatrice ». Malheureusement, nous assistons aujourd'hui au processus de destruction sans qu'il y ait en face de création suffisante ; c'est bien là tout notre problème.

Cette mutation a commencé au début des années soixante-dix. Le premier choc pétrolier en a été non pas la cause, mais le révélateur. Nous assistons dans nos pays développés à l'épuisement du mode de production de masse, du mode de production standardisée. Un nouveau système économique émerge fondé sur les compétences, sur la communication, sur la spécificité des produits, sur le produit fait pour la personne ou le service adressé à la personne. Il repose essentiellement, éminemment sur le capital humain. Ce palier de développement, pour être franchi, nous oblige déjà à modifier notre système de création de richesses.

L'Allemagne et le Japon ne s'y sont pas trompés et se sont déjà adaptés rapidement à la nouvelle donne économique en accroissant leur effort en faveur de la recherche pure, de la recherche appliquée, de l'innovation, de la formation : formation professionnelle, formation par l'apprentissage, formation intellectuelle, formation supérieure. C'est ce qui explique que ces pays obtiennent aujourd'hui de meilleurs résultats que nous en matière d'emploi.

Jusqu'à maintenant, la France s'est refusée à prendre en compte la réelle portée de la mutation économique et sociale en reportant d'année en année les réformes fondamentales - sociales, fiscales, juridiques, éducatives. Il faut aujourd'hui regarder les choses en face, puisque, monsieur le ministre, vous nous invitez à un grand débat sur l'emploi.

Oui, nous sommes à la croisée des chemins. Nous refusons, bien sûr, les voies du renoncement et de la facilité, le protectionnisme, la dévaluation, la politique des bas salaires systématiques. Nous sommes décidés à choisir la voie de l'imagination et de la volonté, à accepter la mutation économique et sociale, à prendre en compte cette révolution permanente.

Choisir cette voie de l'imagination et de la volonté, c'est ce que nous voulons faire avec vous, monsieur le ministre. C'est la seule solution pour rendre espoir à nos concitoyens. Aborder la question de l'emploi dans le cadre plus général de cette révolution est pour nous un devoir, une impérieuse nécessité.

Nous espérons que, dans l'exposé des motifs d'un projet de loi établissant un plan pour cinq ans, il serait fait référence à cette prise de conscience, à cette analyse et à tous ces aspects, non pas annexes mais indispensables, qui concernent l'éducation, les réformes législatives, les

réformes fiscales et qui permettront de relever le défi de l'emploi. C'est pourquoi nous souhaitons enrichir cet exposé des motifs. Il nous paraît impossible de faire face à la crise de l'emploi que nous connaissons aujourd'hui en examinant le problème par le petit bout de la lorgnette. Nous voulons faire des propositions à la hauteur des enjeux car, vous l'avez bien compris, face à cette mutation structurelle, il faut une autre politique.

Il sera sans doute souhaitable qu'un jour nous ayons le grand débat qui s'impose, c'est-à-dire un débat qui n'aborde pas simplement le problème social ou celui de la formation, mais celui de la révolution structurelle que les pays occidentaux, et en particulier la France, vivent aujourd'hui.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Charles Millon. Nous aurions aimé que, avec le problème de la formation, soient abordées les questions du partage international du travail et des délocalisations, des nouveaux modes de consommation ou des nouveaux modes de production.

Mme Christine Boutin. Eh oui !

M. Charles Millon. Il nous paraît indispensable de redéfinir ensemble l'organisation du travail et l'organisation de la vie. Il nous paraît également évident qu'on ne peut pas parler de formation professionnelle sans évoquer en même temps le système éducatif.

Mme Louise Moreau. Tout à fait !

M. Charles Millon. Quand nous écoutons notre ami Jean-Pierre Delalande, il ne paraît évidemment pas possible d'aborder le problème de l'emploi sans faire référence à l'aménagement du territoire. De même, il nous paraît évident qu'il convient de revoir tout le système des prélèvements sociaux de manière à rendre à l'économie marchande les services qui ont été captés par l'Etat-providence, lequel a stérilisé des gisements d'emplois.

Tout cela, il faudra que nous puissions l'aborder durant ce débat-là. Ce sera la base nécessaire du grand échange de vues qui devra envahir le pays tout entier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vous l'avez bien compris, monsieur le ministre, le groupe UDF souhaite une autre logique que celle qui a inspiré les politiques précédentes. Cette autre logique exige une autre approche, je viens de l'indiquer. N'ayant ni le temps ni la possibilité, compte tenu de la construction du projet de loi, d'aborder ce grand débat, je me limiterai aux mesures essentielles que vous nous avez proposées pour en faire commentaire et exprimer notre avis.

Premièrement, la budgétisation des allocations familiales pour les bas salaires. En apparence, c'est une bonne mesure qui fait plaisir. Mais, très franchement, je pense qu'elle est perverse...

Mme Christine Boutin. Très juste !

M. Charles Millon. ... car les risques n'en ont pas été calculés.

D'abord, elle va inclure une distorsion de concurrence par rapport aux entreprises qui ont mené une politique de qualification depuis des années, qui ont fait le pari de la formation, de la qualification, de la haute technologie et de la valeur ajoutée et qui, demain, vont être mises au rencart, n'auront aucun avantage et seront obligées de payer toutes les charges, alors que ce sont elles qui créent les emplois. Cette distorsion de concurrence est totale-

ment inacceptable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Dans un pays où, comme je l'ai expliqué, nous vivons une révolution économique et structurelle permanente qui, en fait, exige des entreprises un haut niveau de technologie, une formation pointue, une spécialisation, vous allez, par vos mesures, les inciter à embaucher du personnel non qualifié...

Mme Christine Boutin. Eh oui !

M. Charles Millon. ... et à opter pour une politique de bas salaires. On est en train de titer la hiérarchie des salaires vers le bas alors qu'il faut faire exactement l'inverse. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

C'est un risque très grave, car chacun sait qu'aujourd'hui les entreprises qui créent les richesses et les emplois sont celles qui ont fait le pari de la « matière grise ». C'est du reste la raison pour laquelle il me paraît indispensable de demander aux entreprises qui bénéficieront de l'exonération une contrepartie en termes de formation soit sous forme de contrats d'apprentissage qu'elles concluraient elles-mêmes, soit sous forme de versement à un fonds régional pour l'apprentissage qui aurait pour mission d'aider les petites et moyennes entreprises à conclure des contrats.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Charles Millon. Vous m'objecterez, monsieur le ministre, qu'ainsi je ne résoudrai pas totalement le problème de l'embauche des chômeurs non qualifiés. C'est pourquoi je vous interroge : ne faudrait-il pas réhabiliter le système des emplois vocationnels imaginés par Edgar Faure lorsqu'il était président de région et que vos prédécesseurs, et ce depuis longtemps, se sont employés à mettre à bas ? Ce système permettait d'accompagner des jeunes non qualifiés jusqu'à l'emploi permanent dans une entreprise avec une rémunération qui, du fait qu'ils étaient en formation, était inférieure au SMIC. Cette formule transitoire, qui associait expérience professionnelle et formation sous le contrôle des régions, a permis l'embauche de 70 p. 100 de ses bénéficiaires.

Oui, le groupe de l'UDF, et il le fera officiellement par le dépôt d'un amendement, souhaite que la budgétisation des allocations familiales s'applique à l'ensemble des salariés - il conviendra peut-être, dans ce cas, de revoir le pourcentage - et qu'en contrepartie de cet allègement, les entreprises augmentent leur effort de formation en concluant des contrats d'apprentissage ou en opérant des versements à un fonds régional de l'apprentissage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Deuxièmement : la régionalisation de la formation professionnelle. J'aurais mauvaise grâce à la critiquer puisque, monsieur le ministre, vous m'avez fait l'honneur et l'amitié de m'associer au groupe de travail qui, durant de nombreuses heures, a participé à l'élaboration de cette partie du projet de loi.

C'est là une avancée importante.

En effet, la régionalisation permettra une plus grande cohérence dans les actions de formation financées par les régions. Il suffit aujourd'hui d'aller sur le terrain pour se rendre compte de la pagaille qui existe entre les différentes formations : celles menées par l'Etat, celles menées par les régions et d'autres, menées par je ne sais qui.

La régionalisation permettra aussi, du fait de la décentralisation, de prendre en compte la spécificité de chaque bassin d'emplois. A cet égard, je salue les propos de Jean-Pierre Delalande : il est évident que l'on ne peut pas faire partout et en même temps la même formation. Il faudra évidemment tenir compte de la spécificité de chaque bassin d'emplois afin d'apporter une réponse appropriée.

La régionalisation favorisera également une collaboration intense entre partenaires : branches professionnelles, système éducatif, collectivités locales et toutes celles et tous ceux qui voudront bien s'y associer.

Mais la régionalisation devra surtout, à mon sens, participer à la revalorisation de l'apprentissage et de la formation par alternance.

M. Charles Revet. Très bien !

M. Charles Millon. C'est là un point essentiel, car la mutation économique à laquelle nous sommes confrontés - je l'ai déjà dit, je le répète et le répéterai sans cesse - exige des agents économiques compétence et savoir. Or si la formation qui est dispensée actuellement dans nos lycées et nos universités transmet le savoir, nous savons bien que, dans l'entreprise, c'est celui qui a une compétence qui permet la conquête de la valeur ajoutée.

Ayons en tête l'organisation des études de médecine et nous comprendrons que l'apprentissage et l'alternance n'ont rien de dégradant : un étudiant en médecine fait un apprentissage en hôpital, soit comme externe, soit comme interne.

M. Charles Revet. Très bon exemple !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. Charles Millon. Il va falloir expliquer aux jeunes Français qu'il y a là une voie tout à fait honorable d'éducation qui permettra ensuite d'acquérir une situation et participera à l'enrichissement du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Permettez-moi seulement, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur un risque bien français, que l'on pourrait qualifier de napoléonien ou de jacobin : celui de voir en fait le ministère de l'éducation nationale remettre progressivement la main sur le système d'apprentissage...

M. Hervé Novelli, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Charles Millon. ... et, ce faisant, de le dénaturer entièrement.

Je ne souhaite pas que nous recopiions intégralement le modèle allemand, qui opère une nette distinction entre le système éducatif et le système de formation par apprentissage ou par alternance, le premier étant géré par les collectivités publiques, le second par les entreprises. Monsieur le ministre, vous avez la possibilité d'être le père du modèle français d'apprentissage et de formation par alternance, qui devra faire travailler ensemble système éducatif, professions et collectivités territoriales.

Personnellement, j'émetts deux vœux.

D'abord, que l'on engage une réflexion, comme on l'a fait pour l'enseignement agricole, tendant à placer les lycées professionnels non plus sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, mais sous celle du ministère des entreprises. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Une telle disposition serait conforme à l'analyse que nous faisons de la formation professionnelle et me paraîtrait très efficace. On éviterait ainsi le risque que j'ai évoqué il y a un instant.

Ensuite, que l'on donne aux branches professionnelles toute leur responsabilité. Monsieur le ministre, je vous fais une proposition claire : donnez-leur les moyens d'assumer cette responsabilité. Demandez-leur de payer - c'est ce que je disais à propos de la budgétisation des allocations familiales - mais laissez-leur la liberté de gérer la formation professionnelle. Car, c'est évident, profession et formation professionnelle riment d'un bon ton.

M. Hervé Novelli, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Charles Millon. Troisièmement, la modernisation du marché du travail. Vous savez ce que je vais dire, puisque je l'ai déjà dit, répété, rabâché. Il me paraît évident que l'on ne peut pas rester dans la situation actuelle.

L'ANPE - et je ne mets aucunement en cause la compétence des directeurs ou des salariés de cette administration, qui sont très souvent de grande qualité mais qui fonctionnent dans un système complètement aberrant - enregistre et, quand elle le peut, place les demandeurs d'emploi. Les ASSEDIC, elles, indemnisent. L'AFPA forme et les conseils régionaux financent en partie la formation. Mais d'autres organismes de formation agréés interviennent également, sans parler des PAIO, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation ou des MIF, les maisons de l'information sur la formation - je ne voudrais pas vous assommer en énumérant tous les sigles qui existent dans ce secteur.

Quand j'ai vu que votre projet de loi prévoyait la création d'un guichet unique, je me suis réjoui. N'oublions pas, en effet, quel parcours du combattant doit affronter un jeune chômeur déjà désespéré. On le renvoie toujours d'un endroit à un autre et, après une énième tentative, il retourne souvent chez lui encore plus désespéré.

Il est important pour notre société d'avoir une véritable administration de l'emploi. - M. le président Séguin sait à quoi je fais référence. Nous ne proposons peut-être pas tout à fait les mêmes solutions, mais je crois que nous faisons exactement le même diagnostic. Si ce dernier ne suffisait pas à vous convaincre, allez donc voir ce qui se passe en Suède, où la fusion est effective entre celui qui indemnise, celui qui place, celui qui oriente et celui qui incite à la formation, où le taux de chômage est bien plus faible que le nôtre et où le système permet au malheureux chômeur, jeune ou pas, de se retrouver. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, il est stupéfiant de constater que l'ANPE traite aujourd'hui les dossiers de 3 200 000 demandeurs d'emplois avec des institutions conçues au moment du plein emploi pour un chômage fictionnel. Elle est devenue un outil, excellent d'ailleurs, de gestion statistique alors qu'on lui demande de remplir en fait une mission humaine. Nous n'attendons pas d'elle qu'elle fasse des mathématiques et des statistiques, mais qu'elle facilite la formation et l'insertion des Français qui, malheureusement, sont au chômage.

Le système actuel sépare ce qui forme pourtant un ensemble cohérent : le placement, l'indemnisation et la formation. Sait-on que ce système est actuellement tellement mauvais - et je pèse mes mots - que seulement 20 p. 100 des salariés trouvent un emploi par l'intermédiaire de l'ANPE et que 60 p. 100 des employeurs n'y font jamais appel ?

M. Emmanuel Aubert. C'est vrai !

M. Charles Millon. Il faut donc entièrement repenser ce dispositif. Nous avons d'ailleurs la conviction qu'il existe, au-delà des discours imposés, des corporatismes défendus ou protégés, un accord possible sur ce point.

La formation, le placement, l'indemnisation relèvent d'une même logique. Le groupe de l'UDF est donc favorable à un rapprochement d'abord, à une fusion ensuite de l'ANPE, des ASSEDIC et de l'AFPA.

Et, monsieur le ministre, si vous ne voulez pas engager cette réforme dans l'immédiat, notre groupe souhaite qu'il soit procédé à des expérimentations dans une, deux, trois ou quatre régions françaises afin de bien démontrer qu'il y a là une source d'amélioration non seulement de la vie du chômeur et du marché de l'emploi, mais également de la formation, et donc de la création de richesses futures. D'ailleurs certaines régions que je connais bien ont déjà pris des initiatives en ce sens et ont signé des conventions avec l'ANPE pour faciliter ce processus. Je suis convaincu que, grâce à votre autorité et à votre rayonnement, nous pourrions aller plus loin.

Quand vous proposerez cette réforme, car je suis sûr que vous le ferez un jour, on vous objectera que vous allez créer un monstre bureaucratique totalement ingérable. Et il est vrai que, si l'on fusionnait, au sens simple du terme, ces trois organismes, tel serait bien le cas. C'est pourquoi le groupe de l'UDF vous propose - et il a déposé une proposition de loi à ce sujet - de créer des agences régionales pour l'emploi, ainsi que le prévoit la plate-forme de l'UPF sur laquelle nous avons été élus en mars dernier.

Ces agences régionales pour l'emploi auraient un conseil d'administration composé de représentants de l'Etat, de partenaires sociaux et d'élus régionaux et permettraient de rapprocher administration de l'emploi et agents économiques. Elles auraient pour objet d'orienter, j'y insiste, les chômeurs. Car il est tout de même extraordinaire que, dans le système actuel, un demandeur d'emploi puisse se faire enregistrer à l'ANPE, toucher ses indemnités à l'ASSEDIC, et rester au chaud chez lui en refusant toute orientation, en attendant en fait que la période d'indemnisation arrive à terme.

Il me paraît normal que la nation, qui donne une indemnité, puisse à tout le moins exiger que le chômeur soit orienté (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et ensuite dirigé vers un organisme de formation agréé dans lequel seraient impliquées les branches professionnelles. Le rapprochement entre l'offre et la demande serait de la sorte assuré.

Ainsi que vous pouvez le constater, monsieur le ministre, la mise en place de ces agences régionales pour l'emploi est un projet enthousiasmant. Je suis convaincu que nous en reparlerons au cours du débat et que nous trouverons un terrain d'entente.

Quatrièmement : la gestion du temps de travail. Je serai bref sur ce point, car nous aurons l'occasion d'y revenir au cours du débat. Je me bornerai à dire que si l'avant-projet qui nous avait été présenté nous avait remplis d'aise, le présent projet nous pose en revanche problème.

Pourquoi conjuguer flexibilité et réduction du temps de travail ? La réduction du temps de travail est inscrite dans l'histoire économique. Il suffit pour s'en convaincre de regarder un siècle en arrière. Mais la réduction du temps de travail ne s'édicte pas. Les socialistes en ont fait l'expérience. Ils ont ramené, en 1982, le temps de travail

de quarante à trente-neuf heures : cela n'a créé aucun emploi, pis, cela en a même détruit dans certains secteurs ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il serait plus intéressant d'en arriver, monsieur le ministre, à une autre notion, celle du temps choisi. De grandes entreprises ont déjà réalisé des avancées particulières dans ce domaine, essayant, à partir du temps partiel, des congés, de l'annualisation des salaires, de voir comment on peut organiser, atelier par atelier, bureau par bureau, le temps de chacun.

Je me permets de vous suggérer de faire en sorte que l'Etat, au lieu de financer, par ASSEDIC interposées, des indemnités de licenciement, puisse passer contrat avec les entreprises qui le souhaitent et qui accepteraient de réorganiser leur travail en faisant émerger les plages de temps choisi et celles de temps partiel, ce qui conduirait à multiplier les emplois. Je suis convaincu que, grâce à de tels contrats, des entreprises passeront à trente-cinq, trente-quatre heures ou trente-deux heures de travail par semaine. Du reste, des entreprises à très haute capitalisation ou à capital sophistiqué, telles que les entreprises d'informatique, emploient déjà des salariés trente-deux heures par semaine et appliquent le principe de cinq équipes, ce qu'on appelle les équipes postées travaillant en continu. En ce domaine aussi, le dirigisme ne fait pas bon ménage avec le monde économique. (*« Absolument ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le ministre, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet au cours de la discussion, je vous recommande, là encore, le terrain de l'expérimentation. Il n'y a pas deux entreprises ou deux branches professionnelles identiques. Pourquoi vouloir appliquer des réductions d'horaires et une même organisation du temps de travail partout et de la même manière ? Un tel système conduira les entreprises les plus fragiles à fermer leurs portes, ce qui entraînera de nouveaux licenciements. Quant aux autres, elles ont déjà appliqué le nouveau système ou pourraient le faire.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'a inspirées le projet de loi que vous nous présentez. Certes, je pourrai en parler longtemps encore, et j'aurais aimé pouvoir le faire, mais M. le président me fait savoir que j'ai épuisé mon temps de parole. J'aurais notamment souhaité évoquer les nouveaux modes de consommation et le ticket-service.

Permettez-moi une seule réflexion à ce propos. L'institution d'un ticket-service est une idée tout à fait judicieuse et pertinente, mais ne la tuez pas dans l'œuf, monsieur le ministre, par des modalités trop compliquées faute de quoi il serait plus simple d'en revenir à cette vieille méthode - que nous désapprouvons tous et qui s'appelle le paiement au noir !

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Charles Millon. Par conséquent, je me permets de suggérer à vos services d'essayer de mettre en place un système simple. Pourquoi faire compliqué quand il est possible de faire simple ?

Monsieur le ministre, j'espère que ce projet de loi constituera une première étape fructueuse. Je vous assure en tout cas que le groupe de l'UDF participera à sa discussion avec toute sa passion. Il le fera pour le monde du travail, pour tous ces jeunes Français qui, actuellement, sont complètement désespérés car ils n'ont devant eux que le mur du chômage, et pour le pays, car c'est une révolution que doit affronter la France. Il a déjà commencé à le faire avec, je crois, grand talent - je tiens

à cet égard à saluer le travail accompli par MM. Denis Jacquat et Hervé Novelli - et fera tout pour mettre en perspective les dispositions que vous nous proposez.

Mais, monsieur le ministre, il serait dangereux de bercer d'illusions les Français. Les mesures annoncées ne provoqueront pas la création rapide et immédiate de milliers d'emplois. Il sera indispensable, et je souhaite qu'au sein du gouvernement d'Edouard Balladur une réflexion soit menée sur ce sujet, d'élaborer une politique globale qui concerne à la fois les mesures d'ordre juridique - je pense au statut du travailleur indépendant - et les mesures d'ordre fiscal telles que l'exonération des investissements en recherche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Quand je vois resurgir, dans le projet de budget, la vieille lune du crédit d'impôt alors que tous les pays au monde ont exonéré en totalité les dépenses de recherche pure ou appliquée (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République*) je me demande comment le Gouvernement compte faire face à la révolution à laquelle notre pays va être confronté !

Oui, monsieur le ministre, votre tâche est ardue. Le dossier est difficile, mais c'est sans doute celui qui détermine l'avenir de notre pays et de nos enfants. C'est la raison pour laquelle vous pouvez compter sur notre exigence et notre vigilance, mais aussi sur tout notre soutien. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, que ressent un homme, que ressent une femme qui perd son emploi et se retrouve soudain dépourvu de ressources ? Personne ne peut vraiment répondre à la question s'il n'a pas vécu cette situation.

Près de 4 millions d'hommes et de femmes sont touchés. Leurs raisons de croire en un avenir meilleur manquent cruellement.

Comme l'a dit Philippe Séguin, le président de notre assemblée, le seuil de l'intolérable est atteint. Toutes les digues érigées ces dernières années par les pouvoirs publics pour stopper la recrudescence du chômage ont cédé. Aussi, faisons preuve d'humilité devant l'ampleur de la tâche qui nous incombe. Il faut être réaliste : il n'y aura pas assez de travail pour tout le monde avant longtemps.

Nous pouvons néanmoins réduire le chômage, à condition de nous mobiliser sur la base de mesures concrètes dans un esprit de progrès, d'ouverture et de tolérance. Les Français attendent de nous des réformes pragmatiques, qui transcendent les clivages politiques traditionnels et répondent à leurs aspirations.

La réduction du chômage se fera en fonction de mécanismes fondés sur davantage de solidarité entre tous les citoyens. C'est pourquoi la promulgation d'une grande loi, ample et novatrice s'impose. C'est fondamental. Je rappelle que le mouvement des réformateurs, dont je suis aujourd'hui le porte-parole, avait appelé à la tenue d'urgence d'une session extraordinaire sur le thème de l'emploi pour le 15 septembre. Mieux vaut tard que jamais, mais le temps risque de nous manquer au cours de cette session pour aller au fond des choses.

Le dispositif proposé par le Gouvernement dans le projet de loi quinquennale s'articule autour de quatre points cruciaux : la création d'emplois et l'accès à l'emploi, l'organisation du travail, la formation et l'insertion professionnelles, la coordination et la simplification des différents organismes traitant de l'emploi.

A nos yeux, les mesures proposées vont globalement dans le bon sens - globalement seulement, j'y reviendrai. Certes, elles agissent sur le coût du travail par l'allègement des charges des entreprises. Certes, elles simplifient les procédures administratives. Certes, elles favorisent la création d'emplois.

Par ailleurs, en renforçant les responsabilités des régions en matière d'enseignement et de formation professionnelle, le projet de loi contribue à adapter la formation des jeunes aux exigences du marché du travail. En invitant les partenaires sociaux à négocier dans l'année la réduction de la durée du travail, il reconnaît aussi l'aménagement du temps de travail comme moyen de peser sur l'emploi. En brisant certains carcans de la législation sociale, il favorise enfin la souplesse au service de l'emploi et de l'entreprise.

Oui, le mouvement des réformateurs apprécie les avancées que consacrent ces dispositions, mais il trouve qu'elles présentent un caractère trop timoré et il le déplore. En fait, la montagne accouche d'une souris.

Les remèdes préconisés ne rompent pas vraiment avec la politique des précédents gouvernements ; ils manquent visiblement d'audace.

Certaines dispositions, comme la modification de la représentation du personnel dans les PME, n'ont aucun lien avec l'emploi et ne visent en fait qu'à répondre à d'anciennes revendications patronales.

S'il est très logique que les entreprises soient au cœur du dispositif de lutte contre le chômage, que les contraintes qui pèsent sur elles soient réduites pour améliorer leur compétitivité et accompagner la relance de leur activité, on peut toutefois regretter qu'aucune véritable contrepartie ne leur soit imposée en termes d'emploi et qu'en aucune manière la relance ne soit véritablement stimulée.

Vous avez emprunté, messieurs du Gouvernement, de fausses pistes. On répète aux Français que le franc est fort, que les taux d'intérêt baissent, que l'inflation est maîtrisée alors que ce qui les intéresse, c'est surtout d'avoir du travail.

On accorde des primes aux entreprises, on diminue leurs charges sociales. Leurs marges de manœuvre sont donc améliorées, mais ces mesures ne suffiront pas à relancer l'emploi car un chef d'entreprise n'embauche que s'il dispose d'un marché solvable, de clients et d'un carnet de commandes plein.

Le Gouvernement aurait dû prendre acte de l'échec des politiques mises en œuvre jusqu'à ce jour et promouvoir des choix profondément et exclusivement orientés vers la priorité des priorités, c'est-à-dire l'emploi. Il ne s'agit pas de proposer des solutions démagogiques et irresponsables ; il s'agit, en revanche, de creuser des pistes existantes ou novatrices.

Commençons par ce qui va de soi : pour créer des emplois, relançons l'économie. Cela suppose un assouplissement de notre politique économique et budgétaire. Cela suppose que nous fassions émerger, au niveau européen, une politique de croissance plus forte. Une relance exclusivement française - rappelons-nous les précédents de 1974 et de 1981 - qui limiterait considérablement notre marge de manœuvre et conduirait probablement à l'échec. En revanche, grâce à une politique communau-

raire plus active pour soutenir la demande et stimuler les investissements, la France disposerait d'un instrument pour dépasser une crise qui résulte notamment de l'égo-centrisme des pays membres.

Deuxième piste : pour créer des emplois, imposons des contreparties à la diminution des charges des entreprises. Nous sommes les champions du monde du salaire indirect. Cette situation constitue un obstacle majeur à l'emploi. Il faut donc réduire d'au moins 20 p. 100 les charges sociales des entreprises et, en contrepartie, obliger celles-ci à créer des emplois ou à augmenter les salaires directs de leurs employés. Les Français auraient ainsi les moyens de consommer davantage. Bien entendu, cette mesure passe obligatoirement par des dispositions d'accompagnement en matière de protection sociale, et notamment dans la maîtrise des dépenses de santé.

Troisième point : pour créer des emplois, modifions le mode de calcul de la taxe professionnelle. Cette taxe est assise principalement sur la masse salariale. Elle pénalise les entreprises qui embauchent du personnel. Il faut donc modifier ses paramètres en taxant plus la machine.

Pour créer des emplois, développons les services de proximité. Il existe des besoins insatisfaits dans la prise en charge des personnes âgées ou dépendantes, dans le monde associatif comme dans celui des loisirs. Ce sont là de nouveaux gisements d'emplois qui doivent être explorés, d'autant plus qu'ils permettent aussi l'insertion des personnes de faible qualification.

Pour créer des emplois, offrons un salaire parental. Notre objectif est de libérer le maximum d'emplois par la création du salaire parental. Outre ses répercussions sur l'emploi, cette mesure correspond à un réel besoin social que j'entends s'exprimer sur le terrain.

Pour créer des emplois, réduisons la durée du temps de travail. Légiférons sur le principe de la réduction du temps de travail, tout en laissant les partenaires négocier les ajustements par branche et par entreprise.

Enfin, en accompagnement de toutes ces mesures, encourageons tous les chômeurs à rechercher un emploi. Si je dis « tous les chômeurs », c'est parce que certains s'ingénient - on le sait - à échapper aux contrôles qu'il faut sans aucun doute renforcer.

Vous avez observé que chacune de ces dispositions implique des concessions de la part de l'ensemble des acteurs sociaux. C'est une nouvelle philosophie de la société à laquelle nous devons adhérer, une société de liberté certes, mais bien plus encore une société de responsabilité et de solidarité.

Ces mesures réformatrices réussiront en effet avec le soutien de tous, si la France est rassemblée et si le dialogue social est relancé à tous les niveaux.

Monsieur le ministre, la loi doit être à la hauteur des enjeux. C'est ce que les Français attendent car de cette loi dépend l'essentiel, à savoir la cohésion sociale du pays. Je vous remercie. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un des axes fondamentaux de ce projet de loi est l'annualisation du temps de travail. Il s'agit bien d'une nouvelle organisation annualisant la durée du travail, dans les limites maximales fixées par le code du travail, soit dix heures par jour et quarante-huit heures par semaine. Ainsi, la vie du salarié sera soumise aux contraintes de l'employeur, avec l'élargissement du travail en continu, avec le travail du dimanche, de nuit, avec l'alternance de périodes de travail

surchargées et d'autres où l'activité sera quasiment inexistante. La vie de famille sera bouleversée, avec des conséquences graves pour les enfants, pour la vie du couple. Les congés en famille risquent d'être éclatés.

C'est bien une nouvelle étape dans la surexploitation. C'est l'adaptation des salariés au fameux marché. C'est le retour - je l'avais déjà dit, mais cela se confirme - « aux taillables et corvéables à merci ».

L'annualisation du temps de travail est d'abord conçue, selon les dispositions du projet de loi, comme un chan- tage à l'emploi ; je vous renvoie à l'article 24. Elle s'ac- compagne d'une réduction du temps de travail et évidem- ment du salaire.

Le salarié a le choix : ou être licencié, ou percevoir un salaire amputé. C'est la seule alternative qu'on lui offre !

Les heures supplémentaires peuvent intégralement être compensées par un repos - c'est l'article 27. Dans ce cas, elles ne s'imputent pas sur le contingent annuel d'heures supplémentaires, ce qui aura comme conséquence un allongement du temps de travail.

Les heures travaillées calculées à l'année pourront être transformées en repos sur l'année suivante au lieu d'être payées en majoration. On peut parler de pluriannualisa- tion.

La référence au salaire comme paiement du travail effectué est remise en cause.

L'annualisation du temps partiel, telle qu'elle est pré- vue par l'article 28, obligera le salarié à être disponible à tout moment - vive le temps libre ! - d'autant que l'em- ployeur pourra bénéficier d'exonérations pour un temps travaillé compris entre seize et trente-deux heures.

L'annualisation du temps de travail est bien un moyen mis à la disposition du patronat. On le voit, l'aménage- ment du temps de travail n'est pas conçu pour répondre aux besoins des salariés, mais uniquement aux impératifs du marché : c'est au salarié de se plier à ses exigences, sous-entendu celles de son employeur.

Le point de départ du processus de production, ce n'est pas l'homme, mais les équipements et les produits fabriqués. Les horaires, le délai de prévenance, le recours au chômage partiel sont laissés au bon vouloir de l'em- ployeur.

L'annualisation du temps de travail est en cohérence avec les autres dispositions de ce projet de loi, qui, toutes, visent à abaisser les coûts salariaux et à précariser encore plus les salariés. L'annualisation du temps de tra- vail, c'est l'impossibilité pour le salarié de maîtriser sa vie, contrairement à ce que j'ai entendu dire à cette tribune. Il n'y aura quasiment plus aucune limite dans l'exploita- tion des salariés. La référence à la journée, à la semaine, au mois, voire à l'année « explose ».

J'avais eu l'occasion de rappeler, en juin dernier, lors du débat sur l'emploi, quelles sont à l'heure actuelle les conditions de travail des salariés : l'augmentation du tra- vail de nuit, du dimanche, à la chaîne, la progression des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'allongement du temps de travail. J'avais fait remarquer que l'alourdissement des conditions de travail n'était pas, loin s'en faut, créateur d'emplois, mais, au contraire, concourrait au développement du chômage. J'en ai encore eu des exemples chez Jaeger, Valeo ou Dunlop à Amiens.

Avec votre projet de loi, à une vie complètement désorganisée que vous voulez imposer aux salariés s'ajou- terait un accroissement du chômage. En effet, comment une flexibilité accrue des salariés pourrait-elle déboucher

sur de nouveaux emplois alors que le seul objectif est une rentabilité immédiate, non pour satisfaire les besoins sociaux, mais pour accroître les profits financiers ?

Ce projet de loi, nous l'affirmons, conduira à une aggravation du chômage. D'ailleurs, l'amélioration que vous envisagez, en termes d'emploi, ne serait que pour fin 1994, tandis que les cadeaux au patronat, eux, sont immédiats. N'est-ce pas M. Jacques Chirac qui, ce week-end, lors des journées parlementaires du RPR, déclarait : « L'emploi industriel ne peut que diminuer dans l'avenir. Dans les bureaux aussi. »

Ce n'est pas dans cette voie qu'il faut poursuivre. Nous proposons que la vie des salariés revienne à une réelle stabilité pour permettre à chacun et à chacune de maîtriser sa vie. Réduire le temps de travail pour aller vers les trente-cinq heures hebdomadaires sans diminution de salaire permettrait la création de centaines de milliers d'emplois. Consacrer du temps à la formation sur le temps de travail pour tous les salariés va dans le sens du progrès pour acquérir de nouvelles connaissances, pour une amélioration du déroulement de carrière et pour l'efficacité économique.

Relancer la consommation est possible et nécessaire par l'augmentation des salaires avec une importante revalorisation du SMIC. C'est indispensable pour relancer la demande et faire reculer le chômage.

Taxer fortement l'exportation des capitaux et la spéculation, protéger notre économie, développer les coopérations européennes et internationales permettraient une relance de l'économie sur une base saine.

Avec de telles propositions, l'emploi y gagnerait.

C'est en ce sens que nous appelons les salariés, les chômeurs, les jeunes à se rassembler pour empêcher la destruction de la société française et imposer d'autres orientations plus conformes à leurs intérêts et à ceux de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, devant la gravité de la situation de l'emploi, il était vital que le Gouvernement proposât des mesures structurelles inscrites dans la durée. Vous le faites, monsieur le ministre, avec courage et détermination. Mais quelle rude bataille !

Le plan quinquennal pour l'emploi se présente comme un ensemble de réformes nécessaires dans des domaines où les choses doivent changer rapidement, notamment la lutte contre le travail clandestin, la simplification des procédures liées aux aides pour l'accès à l'emploi et à l'amélioration de la formation professionnelle. Une large place y est également faite à l'aménagement du temps de travail dans un souci d'ajustement plus harmonieux entre les besoins des salariés et ceux de l'entreprise.

Par ailleurs, la loi encourage fortement la négociation à tous les niveaux, ce qui constitue une avancée positive pour les organisations de salariés et devrait permettre de répartir la durée du travail sur tout ou partie de l'année, sans heures supplémentaires ni chômage partiel.

Cependant, les incitations à l'aménagement conventionnel de l'organisation et de la durée du travail, telles qu'elles sont prévues dans le texte, n'abordent pas le problème spécifique des PME-PMI de moins de cinquante salariés, c'est-à-dire les entreprises qui ont le plus besoin de flexibilité. En effet, un accord d'entreprise se négocie exclusivement avec les délégués syndicaux. Or, juridiquement, ces petites sociétés n'ont pas de représentants. Dès lors, comment permettre qu'elles puissent conclure des

accords sur l'aménagement du temps de travail à la majorité du personnel, formule qui, dans le droit, n'a pas encore été expérimentée, mais devient aujourd'hui urgente pour que les PME-PMI puissent bénéficier d'une meilleure flexibilité.

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne l'ouverture dominicale des magasins. L'option choisie dans le projet de loi quinquennale est d'assouplir les conditions d'octroi des dérogations accordées par le préfet en les fondant sur le caractère touristique de la commune ou de la zone concernée. Sont donc visés les établissements de vente au détail qui mettent à la disposition du public des biens et des services destinés à faciliter son accueil ou ses activités de détente et de loisirs.

Cette liste semble bien limitée si l'on considère la situation de certaines zones frontalières où l'activité commerciale est intense. Ainsi, dans le Nord, les magasins belges qui ouvrent leurs portes le dimanche font à leurs homologues français une concurrence qu'ils supportent de plus en plus mal. Il faut savoir que ces magasins, qui appartiennent principalement au secteur de l'ameublement, diffusent régulièrement leur publicité dans des journaux locaux et drainent une clientèle constituée essentiellement de Français frontaliers. Il serait par conséquent fort souhaitable que, dans ces régions frontalières, certains commerces puissent ouvrir quelques dimanches par an afin de contrer cette concurrence tout à fait déloyale. Un peu de souplesse, s'il vous plaît, monsieur le ministre !

Le troisième et dernier point a trait à la défiscalisation des rémunérations proches du SMIC.

L'allègement du coût du travail est l'une des conditions du maintien et du développement de l'emploi, en particulier pour les emplois les moins qualifiés. Le projet de loi intègre, bien sûr, la poursuite progressive de l'allègement des charges sociales amorcé en juillet 1993. Il est prévu qu'en 1998, l'exonération des cotisations d'allocations familiales sera totale pour les salaires allant jusqu'à une fois et demie le SMIC.

La notion de meratoire pour l'évolution du taux des cotisations comporte des aspects positifs, mais elle semble insuffisante au regard de la concurrence qui pèse sur nos entreprises.

La baisse des cotisations familiales sur cinq ans paraît trop peu incitative à l'heure actuelle, surtout si le but recherché est une diminution des licenciements. Car il est bien évident que l'investissement-machine reste le plus intéressant et le plus économique pour une entreprise.

Il convient de diminuer les charges des entreprises. Le coût de l'heure travaillée pour une basse rémunération devrait être beaucoup plus faible. C'est pourquoi il serait sans doute bon d'étudier la possibilité de déplacer la fiscalité pesant sur les bas salaires sur d'autres postes, notamment sur l'investissement-machine.

Pour en terminer, j'ai envie de dire, monsieur le ministre, que le projet de loi quinquennale va certainement contribuer à la lutte contre le chômage. Mais il faut, dès maintenant, avoir le courage d'aller plus loin et plus vite.

Je pense, en vous disant cela, aux salariés de quarante-cinq à cinquante ans qui, licenciés, ne retrouvent pas d'emploi et auxquels il faut absolument rendre l'espoir, et même la certitude, de rester actifs, de ne pas vivre en marge de notre société. Je pense à tous ces jeunes pour qui la voie de l'apprentissage est encore trop souvent synonyme d'échec scolaire et d'échec social. C'est dans ce domaine que les mentalités doivent évoluer le plus rapidement. Cela est vrai aussi pour les milliers de jeunes

dotés d'un bagage universitaire important qui se heurtent systématiquement à l'impossibilité de faire leur première expérience professionnelle.

Vous le voyez, monsieur le ministre, il reste encore de nombreux verrous à faire sauter. Le projet de loi est un départ, un cadre d'action qui, à condition de donner des résultats concrets et positifs sur le moyen terme, est susceptible de devenir un réel outil de changement.

Aussi, monsieur le ministre, je vous conseille de prendre très vite, avec la détermination dont je faisais état au début de mon intervention, les mesures complémentaires indispensables pour gagner la difficile bataille de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

2

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, n° 505.

Acte est donné de cette communication.

3

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Reprise de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le plan quinquennal pour l'emploi que nous propose le Gouvernement va dans le bon sens. Il ne règlera évidemment pas l'ensemble du problème du chômage que connaît notre pays. Chacun d'entre nous doit donc continuer d'apporter sa réflexion et de soutenir le Gouvernement dans sa lutte pour parvenir à une réforme en profondeur du monde du travail.

Puisque nous en arrivons au terme de la discussion générale, je voudrais pour ma part insister aujourd'hui sur deux pistes de réflexion qui me paraissent décisives : la première concerne la liberté pour une mère de famille de choisir de s'arrêter de travailler si elle le souhaite ; la seconde a trait à l'énorme ressource que constituent les emplois de proximité.

Une mère de famille qui travaille doit pouvoir s'arrêter si elle le souhaite. Doit-elle poursuivre son activité pour des raisons financières si elle préfère s'arrêter pour des raisons personnelles ? Voilà une vraie question de société. En effet, face à l'éclatement de la cellule familiale, avec ses corollaires - échec scolaire, délinquance, chômage des

jeunes - qui nous préoccupe de façon croissante, et face au chômage des femmes, nous devons permettre aux mères de famille de choisir en toute liberté. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Cela signifie que doit être réduite la contrainte financière pesant sur les mères de famille qui travaillent par obligation et avouent préférer tenir à plein temps leur rôle de mère de famille si la possibilité leur en est donnée. Une allocation réduirait la nécessité du second salaire sans lequel la grande majorité des couples ne pourraient vivre décemment. Quand on connaît l'énorme coût social du chômage, on peut considérer qu'il existe là un moyen de financer cette mesure.

Ma réflexion se résume donc en deux mots : libre choix.

Le second thème concerne les emplois de proximité. En tant qu'élu périgourdin, je connais bien le rôle de proximité que jouent, en milieu rural, les maires des petites communes. En effet, ils sont quotidiennement confrontés au problème du chômage mais ne disposent d'aucun moyen d'y répondre efficacement, de manière directe ou indirecte. Or, il existe un important gisement d'emplois sur le territoire des communes, emplois que les maires ne peuvent malheureusement pas pourvoir, faute de crédits. C'est le cas dans les secteurs de l'entretien de l'environnement, des services de proximité, de l'animation et de l'encadrement dans les domaines culturel et sportif.

Il faudrait donc créer ce que j'appellerais « une dotation communale pour l'emploi ». Certes, l'implication des communes ne saurait résoudre à elle seule la totalité du problème du chômage, mais elle pourrait contribuer à diminuer le nombre des chômeurs par leur réintégration dans le monde économique actif.

L'Etat, s'il en a la volonté, peut se donner les moyens techniques de transférer une partie de l'enveloppe consacrée à l'indemnisation des demandeurs d'emplois afin de mettre en place cette dotation communale de l'emploi. Elle permettrait aux communes ou aux structures intercommunales de financer les nouveaux emplois dont elles ont besoin, réduisant de ce fait le nombre total de chômeurs. Les modalités pratiques de cette dotation ont été étudiées avec précision en ce qui concerne tant son application que son financement. Je sais qu'elle reçoit l'assentiment de nombreux maires.

M. Jean Ueberschlag. Tout à fait !

M. Frédéric de Saint-Sernin. A une municipalité ayant déterminé avec précision la nature des tâches à accomplir, il suffirait d'adresser à la direction départementale du travail et de l'emploi un dossier de candidature comportant les caractéristiques de la personne à embaucher.

La particularité des contrats conclus dans le cadre de cette dotation communale pour l'emploi résiderait dans le fait qu'ils seraient assujettis aux cotisations ASSÉDIC, permettant ainsi une participation active et solidaire de ces nouveaux employés au traitement du chômage.

L'emploi créé ne devrait pas être concurrent de l'artisanat local et les missions confiées dans le cadre de cet emploi ne devraient pas concerner les tâches normalement accomplies par les fonctionnaires en place.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'entrer dans le détail de cette proposition mais je suis prêt, monsieur le ministre, à vous apporter davantage de précisions et à participer ainsi à la lutte que mène le Gouvernement pour améliorer la situation de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mes chers collègues, chacun de nous est profondément concerné par le chômage, et le débat engagé dans cette enceinte en témoigne.

Chaque jour, en effet, nous ne cessons de rencontrer des familles, des jeunes, des femmes et des hommes de tous âges, confrontés à la détresse du chômage.

Chaque jour davantage, la montée de celui-ci affaiblit la cohésion sociale.

Dans une économie de plus en plus soumise aux lois de la concurrence internationale, le choix immédiat de la rentabilité se traduit souvent par le sacrifice des emplois, par l'abandon des hommes, comme si cet abandon n'avait pas, lui aussi, à terme, un coût social d'abord, un coût économique ensuite.

M. le Premier ministre a eu raison, récemment, de rappeler un certain nombre de chefs d'entreprises nationales à leur sens des responsabilités à cet égard, de même qu'il avait eu raison naguère de stigmatiser les licenciements brutaux pratiqués dans certaines entreprises.

Elu de l'agglomération tourquennoise, j'ai conscience ici de représenter un secteur malheureusement témoin de cette évolution. En effet, ma ville est frappée par un taux de chômage de 18 p. 100. L'une des six villes les plus jeunes de France, elle subit de plein fouet le chômage des jeunes, qui est passé de 19 p. 100 en 1990 à 24,6 p. 100 en 1993. Ville textile enfin, elle subit plus que d'autres les conséquences d'un triple processus.

D'abord, les entreprises régionales et familiales sont devenues nationales ou étrangères.

Ensuite, l'augmentation considérable de la productivité, grâce aux investissements, ne compense plus la concurrence des pays à bas salaires, qui pratiquent le dumping social ou écologique. Que peuvent nos entreprises face à des pays où le coût de la main-d'œuvre est dérisoire ? Ainsi, il est de 200 francs par mois au Viet-Nam et de 500 francs en Roumanie. Certaines d'entre elles ont été amenées à délocaliser une partie de la production. D'autres se sont reconverties dans le commerce de grande surface ou dans la vente par correspondance. Mais on sait très bien que, dans les deux cas, la survie de ces entreprises, voire leur développement, ont été obtenus au prix d'une importation du chômage, tant il est vrai que seule la production est créatrice de richesse.

M. Jean-Pierre L. ilande. Absolument !

M. Christian Vanneste. Enfin, les récentes fluctuations monétaires ont affaibli parfois de 30 p. 100 la compétitivité d'entreprises en grande partie exportatrices, face à leurs concurrents européens.

Une étude régionale a chiffré la poursuite de la réduction progressive de l'activité dans la branche textile à 4 p. 100 pendant encore cinq ans et à 8 p. 100 la diminution de l'emploi. Sur Lille-Roubaix-Tourcoing, 40 000 personnes étaient employées dans cette filière en 1983. Il en reste aujourd'hui 17 000.

Face à cette terrible évolution, le Gouvernement a d'abord fermement exprimé sa volonté de défendre les intérêts nationaux dans le cadre des négociations concernant le commerce international. Il faudra maintenir cette fermeté.

Dans ce contexte, le projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle s'attaque incontestablement aux vrais problèmes, c'est-à-dire à ceux que la France se pose à elle-même.

Il y a les choses qui dépendent de nous et celles qui n'en dépendent pas, disaient les stoïciens.

Je prendrai deux exemples.

Il dépend de nous que les charges sociales et fiscales qui pèsent sur les entreprises aboutissent à ce paradoxe d'un coût du travail élevé pour un salaire direct faible. Les prélèvements obligatoires sont passés en France de 38,5 p. 100 du PIB en 1980 à 43,9 p. 100 en 1992 ; leur niveau est de six points supérieur à celui de l'Allemagne.

En revanche, pour un coût du travail de 100 francs, le salaire net n'est que de 58 francs en France contre 69 francs en Allemagne et 86 francs aux Etats-Unis.

C'est pourquoi il faut saluer l'allègement des charges des entreprises amorcé par le projet de loi, notamment la budgétisation progressive des cotisations d'allocations familiales. Mais il serait souhaitable que cette mesure puisse s'accompagner, de manière progressive également, d'une augmentation du salaire direct.

De même, l'article 2 du projet de loi pose les jalons d'une réforme importante des cotisations pesant sur les entreprises.

Il faudra bien un jour aussi s'attaquer au handicap français que constitue notamment la fiscalité locale sur les entreprises. Son poids a augmenté de 58 p. 100 en dix ans.

Le nombre très élevé des collectivités locales qui multiplie les centres de décision en matière fiscale entraîne en effet une conséquence trois fois négative : l'addition, la complexité et l'inégalité des impositions, qui sont autant de handicaps pour l'activité des entreprises.

S'agissant de la taxe professionnelle, qui est devenue le deuxième impôt des entreprises, il paraît indispensable d'en réduire la complexité et d'en modifier l'assiette, comme l'avait souligné le rapport de la commission Ballayer.

Je prendrai un second exemple.

Il dépend de nous également que la France ne soit pas le pays où l'adéquation entre la formation et l'emploi soit la plus désastreuse, comme en témoigne l'importance du chômage des jeunes.

La politique utopiste menée ces dernières années a renforcé une tradition culturelle contraire à une formation professionnelle tournée vers la production. Elle a conduit avec aveuglement nombre de jeunes vers des formations sans fin et sans avenir, tandis qu'elle accentuait le sentiment d'échec de ceux qui suivaient les filières d'apprentissage et d'alternance. Le recul de 1,5 p. 100 des entrées en apprentissage en 1992 témoignait amplement de ce sentiment.

Votre projet de loi, monsieur le ministre, s'attaque là encore à un vrai problème, avec prudence et réalisme. J'en veux pour preuve la relance de l'apprentissage.

Mieux informer, mieux orienter, rouvrir les classes préparatoires, permettre aux lycées professionnels et technologiques de développer des filières d'apprentissage ; autant de mesures qui visent à revaloriser ce type de formation, à rapprocher davantage l'école de l'entreprise.

Certains s'en plaindront : ceux-là mêmes qui, à force d'opposer l'une et l'autre, ont oublié que le véritable épanouissement, la véritable dignité d'un homme consistent à remplir une fonction sociale, à posséder un métier.

Trop d'hommes et de femmes sont aujourd'hui privés de cette dignité. C'est parce qu'il veut mettre fin à ce scandale, en dépit des difficultés du moment, que votre projet de loi, monsieur le ministre, doit être soutenu.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Jean Bousquet.

M. Jean Bousquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, face au problème de l'emploi, que je ne rappellerai pas car il a été maintes fois exposé par de nombreux intervenants, sommes-nous en train d'assister à une crise d'obsolescence de l'intelligence française ?

Certes, le projet du Gouvernement va dans le bon sens. Au nom de ma formation politique, j'en ai d'ailleurs approuvé par voie de presse le voler apprentissage, lequel contient des mesures qui répondent à l'attente des élus locaux.

Comme l'a affirmé le Premier ministre, il faut que la majorité qui soutient son action collabore étroitement avec le Gouvernement pour améliorer ce projet de loi. Celui-ci est un point de départ, un cadre législatif.

Ma connaissance du marché du travail me permet d'affirmer que ce projet est, en l'état, largement insuffisant pour favoriser un mouvement significatif de créations d'emplois.

L'heure est au courage et à l'audace.

Face à un outil économique en panne faute de croissance, je pense qu'il faut agir sur l'offre du marché. A ce titre, la France ne peut se permettre de faire l'économie d'une réforme de fond de la fiscalité des entreprises et du droit du travail.

Face au tissu de centaines de milliers d'entreprises ayant chacune, sur son marché, ses propres contraintes, une loi, si courageuse soit-elle, ne peut prétendre tout régler.

Le projet de loi quinquennale est adapté, dans sa logique, à certains types d'entreprises, mais il ne répond pas aux réalités de l'ensemble de celles-ci, et je pense très précisément à celles à fort taux de main-d'œuvre. Par ailleurs, comment comparer l'industrie et les services ?

Il faut apporter plus de flexibilité, de modulation dans l'organisation du travail. La réduction du temps de travail sans baisse salariale dans le cadre de l'annualisation, notamment dans les entreprises à fort taux de main-d'œuvre, ne créera pas d'emplois. Bien au contraire, elle surenchérit les coûts, entraîne une baisse de productivité et nuit à la compétitivité.

Les gains de productivité ont toujours un bénéficiaire : l'entreprise et ses salariés, et le consommateur. Si ces gains sont libres de se déverser vers d'autres activités du secteur marchand, ils font surgir de nouvelles industries et de nouveaux services créateurs d'emplois.

Je pense qu'il est possible de maintenir et de créer des emplois en travaillant plus et en améliorant la compétitivité, en s'appuyant sur la qualité.

Les entreprises n'attendent pas toujours plus de subventions de l'Etat. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Une entreprise assistée n'a jamais créé de vrais emplois. Seule une entreprise performante sur un marché peut créer l'emploi qui, lui-même, créera la croissance.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Jean Bousquet. Enfin, l'ampleur même du sujet nous oblige à considérer le problème de l'emploi d'un point de vue européen.

En effet, au-delà des réalités françaises, il est urgent d'instaurer une harmonisation des fiscalités des Douze – je fais référence ici à la TVA – afin de créer de la sorte

un serpent fiscal européen. De même, la mise en place d'une politique commune concernant les politiques sociales pourrait donner naissance à un serpent social européen.

M. Yvon Jacob. Très bien !

M. Jean Bousquet. Pour ma part, je suis persuadé que les Français attendent un discours volontariste, au moment de la mobilisation du pays pour l'emploi. Proposons-leur de créer l'Entreprise France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Daniel.

M. Christian Daniel. Monsieur le ministre, deux points clés de votre projet de loi ont retenu mon attention : il s'agit de réduire le coût du travail et d'organiser différemment le travail. Des réunions de travail ont été organisées dans ma circonscription avec des responsables syndicaux représentants les salariés, et des responsables de chefs d'entreprises, PME, commerçants et artisans, ceux qui offrent et créent le travail. Sur ces deux points clés, il y a eu une grande convergence.

Premier point, la réduction du coût du travail.

La lourdeur des charges pour les entreprises, et notamment les charges sociales, reste un élément déterminant, un frein important pour la création d'emplois. En ce sens, nous ne pouvons qu'encourager les nombreuses mesures spécifiques, catégorielles ou temporelles de votre projet de loi et souhaiter qu'elles réussissent.

Pour autant, l'ensemble de ces mesures, que ce soit en valeur ou en allongement des durées, créent régulièrement une situation d'iniquité, organisant une sorte de concurrence déloyale pour les entreprises existantes et durablement installées. Par ailleurs, elles peuvent pénaliser les bas salaires, que l'on risque de ne pas augmenter par peur de perdre les exonérations de charges sociales. Les salaires risquent d'être maintenus vers le bas.

Sans remettre en cause l'ensemble de ces dispositifs, il nous semblerait plus judicieux – et ce point de vue est partagé par nos interlocuteurs locaux, syndicats ou représentants des créateurs d'emplois – d'instaurer un système de franchise sur tous les salaires, l'exonération des charges s'appliquant à une première tranche de salaires, pour des emplois existants ou créés, tranche dont le montant pourrait être fixé dans une fourchette de 1 000 à 2 000 francs.

De plus, une partie de ces exonérations devrait abonder enfin le salaire direct, accroître le pouvoir d'achat du salarié et contribuer ainsi à la relance économique.

Le second point de convergence concerne l'organisation du temps de travail.

Dans le cadre de l'annualisation telle qu'elle est présentée, sur 1 750 heures, ces heures seraient effectuées en fonction de la charge de travail, s'adaptant notamment aux variations saisonnières de certaines productions. Cela devrait permettre de supprimer les heures supplémentaires, du moins d'y avoir recours de façon exceptionnelle, et favoriser l'accès à l'emploi à mi-temps ou à temps réduit, que de nombreux dispositifs de votre projet encouragent par ailleurs.

Cependant, il nous semble que votre projet n'a pas totalement tranché. Nous y voyons une contradiction entre les conventions FNE d'aide au mi-temps ou au temps réduit et le maintien d'heures supplémentaires avec le paiement majoré ou repos compensateur.

Nous n'ignorons pas non plus que l'annualisation peut présenter des dangers dans certaines branches d'activité, là où les conditions de travail sont très éprouvantes. Aussi,

si l'annualisation décline un premier corollaire, la réduction du temps de travail, elle, en réclame d'autres à négocier par branches d'activité sous forme de conventions collectives, par exemple un plafond hebdomadaire de travail ou l'annualisation des revenus de tous les salariés, comme c'est le cas aujourd'hui pour les cadres.

Comme Roselyne Bachelot, je regrette que la situation des handicapés ne soit pas abordée dans votre projet. On peut craindre que les différentes mesures d'aide à l'emploi freinent d'une certaine façon le recours à leurs services, d'autant que la difficulté est grande pour établir l'adéquation entre le travail proposé à un handicapé et ses capacités physiques à assurer une activité dans de bonnes conditions.

Monsieur le ministre, chaque Français est aujourd'hui confronté de près ou de loin au chômage. Aucun ne peut être indifférent à votre projet de loi.

C'est donc avec un esprit de soutien mais en souhaitant également compléter votre action et celle du Gouvernement que j'apporte mon adhésion à votre projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, hier, devant la représentation nationale, M. le Premier ministre s'est dit prêt à examiner toute proposition ou amendement qui apporterait une amélioration à ce projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Tout a été dit et le sera encore au cours des prochains jours, sur les imperfections de ce projet de loi, et, déjà, l'opinion se répand selon laquelle son adoption n'aura aucune incidence sur l'évolution de la situation de l'emploi. Ce jugement, monsieur le ministre, me paraît assez sévère et injuste, puisque votre projet a le mérite de s'attaquer aux causes structurelles du chômage.

Puisque M. le Premier ministre a appelé à l'imagination, je voudrais, pendant les quelques instants qui me sont accordés, attirer votre attention sur le problème crucial du chômage des jeunes.

Il est inutile de s'attarder sur la spécificité française qui fait que 20 p. 100 des jeunes sont aujourd'hui sans emploi.

Le projet de loi soumis à notre approbation prévoit la création de contrats d'insertion professionnelle. M. le Premier ministre m'a fait l'honneur de m'indiquer qu'il s'inspirait de manière directe d'une suggestion que j'avais formulée de créer une mesure « choc », immédiatement applicable, qui permettrait d'offrir à des milliers de jeunes chômeurs leur premier emploi.

Le texte des contrats emploi-solidarité prévoit la reconduction pour les jeunes dans le secteur non marchand et, dans le secteur marchand, la création de contrats d'insertion professionnelle.

Inutile de dire que ce dispositif nouveau est très attendu !

Cependant, il ne doit pas se limiter aux créations d'emplois dans les entreprises, mais il doit être étendu à l'ensemble des secteurs d'activités qui caractérisent une économie moderne et, surtout, il ne doit pas se limiter à seulement 150 000 contrats par an. C'est très largement insuffisant, nous le savons tous, au regard de la gravité de la situation.

La volonté du Gouvernement est tout à fait louable : simplifier les démarches administratives, lever les freins à l'embauche, abaisser le coût du travail. Mais nous

devrons, je crois, faire preuve d'audace, en particulier pour les jeunes qui s'impatientent en venant grossir, mois après mois, les rangs des demandeurs d'emplois à l'ANPE.

Je crois que nous n'avons pas pris assez en compte l'ampleur des mutations de notre économie.

Notre pays est, et restera, une grande puissance industrielle, mais le pourcentage des salariés qui travailleront, demain, dans les usines sera moins élevé. L'industrie continuera à contribuer au revenu national dans des proportions importantes, mais avec une plus faible part de la population active.

Par conséquent, si nous ne faisons pas preuve d'innovation, le chômage continuera d'augmenter puisque la population de notre pays et sa partie active vont continuer de croître, alors que le pourcentage de la main-d'œuvre industrielle par rapport aux autres branches d'activités doit continuer à baisser !

Il y a à l'évidence - et cela a été rappelé par plusieurs intervenants avant moi - un déplacement des gisements d'emplois des travaux manuels vers les services ou les professions plus intellectuelles.

Les emplois de demain, nous le savons, requerront un large éventail de compétences et d'aptitudes aux relations humaines. C'est pourquoi il nous faut repenser de fond en comble le problème du chômage et, en particulier, créer un dispositif nouveau pour les jeunes.

Il faut donc préparer les jeunes générations par l'apprentissage, le système éducatif et universitaire et par la formation professionnelle aux métiers de demain et faciliter leur insertion dans la vie active.

Nous le savons, les tâches purement manuelles sont en voie de disparition. Toutes les tâches simples et répétitives, accomplies sans réflexion, seront bientôt candidates à la robotisation.

L'ensemble de l'économie est en voie de se donner une nouvelle structure qui, par sa rapidité d'évolution, sa complexité, n'a rien à voir avec l'économie qui consistait exclusivement à combiner des ressources naturelles, des machines et de la force physique. Ce temps-là est bel et bien révolu.

En cette fin de siècle, nous assistons à une mutation telle que s'instaure à l'échelle de la planète un système nouveau de création de la richesse. Par conséquent, monsieur le ministre, le projet de loi que vous soumettez à nos discussions et à notre approbation doit être ambitieux pour l'emploi des jeunes générations et prendre en compte cette mutation.

Les contrats d'insertion professionnelle doivent permettre de faire bénéficier tous les jeunes, quel que soit leur niveau de formation, d'un contrat de travail - ce sera pour beaucoup le premier - dans tous les secteurs d'activités : emplois de services, secteur marchand, artisanat, professions libérales, emplois familiaux, emplois des collectivités territoriales, etc.

Cette formule doit être la mesure spectaculaire qui permettra dans les prochaines semaines le recrutement de milliers de jeunes.

Monsieur le ministre, permettez-moi enfin de vous demander de veiller à une application très simple de cette mesure.

Il faut aussi aller plus loin dans l'effort financier de l'Etat : l'Etat doit prendre à son compte non seulement les cotisations dont seront exonérés les employeurs, mais également, pour assurer l'efficacité de la mesure, une partie de la rémunération.

Enfin, les contrats doivent pouvoir s'exercer à temps partiel, pour permettre à leurs bénéficiaires de poursuivre une formation en entreprise ou à l'université.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nul n'est à l'abri de connaître un jour les conséquences dramatiques du non-emploi.

Plus grave encore pour les jeunes est que leur première confrontation avec la réalité de la vie soit d'aller pointer à l'ANPE.

Les jeunes générations sont porteuses d'espoir, d'idées nouvelles, d'innovation, de dynamisme. Il est donc urgent, à travers ce projet, de concrétiser ces contrats d'insertion professionnelle et de donner ainsi aux jeunes des raisons véritables d'espérer en l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut, dernier orateur inscrit.

M. Francisque Perrut. Dernier intervenant dans cet important débat - il en faut bien un ! - je ne reviendrai pas, monsieur le ministre, sur les arguments que j'ai développés hier en réponse à l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Fabius, ni sur les très nombreux points qui ont été évoqués du haut de cette tribune. Je souhaite élargir le débat sur ce grave problème de l'emploi, en dépassant quelque peu le domaine de compétence de votre ministère, mais sans sortir du sujet qui est au centre de nos préoccupations.

En effet, s'il est absolument nécessaire de rechercher toutes les formules, toutes les initiatives susceptibles de favoriser la création d'emplois - et c'est bien l'objet de ce projet de loi - n'est-il pas tout aussi indispensable, sinon plus, d'assurer dans le même temps le maintien des emplois existants, notamment en apportant une meilleure assistance aux entreprises momentanément en difficulté ? Je pense spécialement aux petites et moyennes entreprises, celles qui constituent le tissu économique essentiel de nos villes et de nos villages et sur lesquelles nous devons le plus compter pour assurer l'emploi.

Or que constatons-nous sur le terrain ?

Trop souvent, l'administration, c'est-à-dire en fait les représentants de l'Etat, en appliquant trop lentement ou aveuglément une législation tatillonne et contraignante, porte le coup fatal à l'entreprise et la précipite dans le gouffre au lieu de lui tendre la main pour l'aider à en sortir.

Pour être plus concret, permettez-moi de citer l'exemple d'une petite entreprise, en zone de montagne difficile, qui fait tous ses efforts pour assurer sa survie.

Elle avait souscrit, au début de l'année, un plan de chômage partiel pour éviter des licenciements. C'était sans nul doute une louable intention qui aurait mérité un soutien actif. Or elle a dû attendre de janvier à septembre pour percevoir de la direction du travail un acompte sur les indemnités qui lui étaient dues, et encore, parce que je suis intervenu. L'Etat n'est pas pressé de tenir ses engagements et il donne un très mauvais exemple en ne réglant pas ce qu'il doit.

Dans le même temps, cette même entreprise recevait de l'URSSAF une réclamation, avec pénalité de 10 p. 100, sous prétexte que le chèque de versement des cotisations qu'elle devait pour le 15 juillet, qui avait été adressé le 13 à la banque, n'était arrivé à l'URSSAF que le 22 ! L'URSSAF n'était pas en retard, elle, pour réclamer 10 p. 100 de pénalité ! C'est assez choquant et les responsables de l'entreprise ne comprennent pas une telle attitude. En

tout cas ce ne sont certainement pas de bons moyens pour les pouvoirs publics ou parapublics d'encourager l'entreprise à faire des efforts pour garder ses salariés.

Je vous signale ce cas, monsieur le ministre, car, même s'il n'est certainement pas le seul, je l'ai trouvé un peu scandaleux. Je suis sûr, mes chers collègues, que, dans vos circonscriptions, vous en connaissez d'identiques. *(« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je pense qu'il est bon d'appeler l'attention sur ce point, parce que le maintien des emplois existants est un complément indispensable et urgent pour régler le problème dont nous débattons aujourd'hui.

Je veux également insister sur cette autre cause de la disparition de tant de nos petites et moyennes entreprises : les impayés.

Vous connaissez le problème, monsieur le ministre. Il en est des entreprises comme d'un jeu de quilles. Lorsque la première chute, elle entraîne progressivement dans sa chute, en cascade, toutes celles qui sont derrière. Lorsque l'une d'entre elles dépose son bilan, ce sont plusieurs autres qui sont touchées. Le cas est trop fréquent pour qu'il soit nécessaire d'insister. Il est donc urgent de mettre en place des mesures de sécurité pour enrayer ce mal de plus en plus contagieux. Nous le vivons chaque jour dans nos circonscriptions.

Pour ma part, je propose au moins deux solutions que l'on pourrait mettre en place rapidement.

On pourrait, d'abord, faire en sorte que l'entreprise qui a déposé son bilan en entraînant d'autres entreprises dans sa chute ne puisse aller se réinstaller à côté, même sous un autre nom, sans respecter au moins un certain délai et sans contrôle.

Ensuite, je propose que les PME sous-traitantes victimes de tels agissements soient comptées parmi les créanciers privilégiés pour qu'elles puissent, au moins, récupérer une partie de leurs créances.

Je sais bien, monsieur le ministre, que de telles décisions ne dépendent pas de votre seule compétence. M. Madelin prépare des textes à ce sujet. Il serait urgent qu'ils soient rapidement mis au point et deviennent un complément utile à celui que vous nous proposez. A quoi servirait-il, en effet, que nous nous creusions la tête pour imaginer des formules permettant de créer des emplois si l'on ne fait rien pour aider les emplois un peu fragiles à subsister ? C'est à mon avis une priorité que l'on ne peut pas passer sous silence à l'occasion de ce débat.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais j'en terminerai d'un mot sur la formation professionnelle.

J'approuve totalement la place que l'on veut donner à l'apprentissage et à la formation par alternance, mais, là encore, on ne fera rien d'efficace sans le concours de l'entreprise. Je peux vous citer de nombreux cas de jeunes étudiants qui recherchent un contrat de qualification. L'un d'eux m'a montré la liste des entreprises qu'il a contactées pour trouver un stage. Toutes répondent « non » car elles ont trop de difficultés aujourd'hui pour accepter une telle contrainte. Or vos efforts n'aboutiront pas si, en face, il n'y a pas une volonté de s'ouvrir.

J'espère, monsieur le ministre, qu'à l'issue de ce long débat et grâce aux amendements qui seront acceptés, le texte sera amélioré et enrichi, car tout le monde en a besoin. Toute la France nous attend, tous nos concitoyens ont les yeux tournés vers nous en ces circonstances capitales pour la vie de notre pays. *(Applaudissements sur*

les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La discussion générale est close.

Conformément à votre vœu, monsieur le ministre, je vais suspendre la séance quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt, est reprise à dix-sept heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la raison d'être de l'action politique, c'est de tout faire pour donner à chacun une chance de trouver sa place dans la société.

Face à cette attente, le projet de loi qui nous est présenté donne l'impression d'être comme une barrière de papier qui serait mollement dressée devant le torrent, devant la vague déferlante du chômage. Il n'y a finalement qu'avec les droits des salariés que vous faites preuve de dureté, monsieur le ministre, comme si le recul de leurs droits pouvait avoir un quelconque effet sur l'emploi. Vous savez bien que ce n'est pas le cas.

Je n'aurai pas la cruauté de reprendre la litanie des reproches que nous venons d'entendre et qui viennent de vos amis politiques. Il y a quelques bonnes idées, mais on a parfois envie de venir à votre secours, tant les surenchères démagogiques et les contradictions sont nombreuses. Car les mêmes qui vous demandent de déréglementer, de diminuer les salaires et les contraintes sur les entreprises, redécouvrent les bienfaits de l'administration, de l'action de l'Etat, de l'action expérimentale au sein des entreprises publiques, lesquelles s'apprentent pourtant à être privatisées.

Je crois que la palme de la démagogie revient au président du groupe UDF. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. René Couanau. Et c'est sans doute pour cela que vous voulez renvoyer le texte en commission ?

Mme Ségolène Royal. Tout à fait !

Il vous reproche, monsieur le ministre, de ne rien faire, mais dès que vous faites quelque chose, par exemple lorsque vous fiscalisez les cotisations d'allocations familiales, ce qui va dans le bon sens, il vous demande : « Avez-vous bien pesé les conséquences de cette mesure ? Avez-vous bien examiné tous ses effets pervers ? » Bref, il vous reproche d'agir.

Il vous demande d'entrer dans le XXI^e siècle mais, en même temps, il s'accroche à l'apprentissage comme modèle d'avenir.

Nous vous suggérons d'examiner sans esprit polémique, contrairement à ce que font vos amis, l'état de la situation et nos propositions d'action, dans le prolongement de celles qui ont été avancées par M. Berson.

Depuis vingt ans, en effet, le nombre des chômeurs ne cesse de progresser. Il est passé de 500 000 en 1973 à 3 200 000 aujourd'hui. Il n'a diminué qu'à deux reprises, et, encore, faiblement, en 1988 et 1989, la croissance ayant alors dépassé le taux exceptionnel de 4 p. 100.

Depuis vingt ans aussi se sont multipliés les plans et les dispositifs exceptionnels pour enrayer le chômage, mais ni la relance de 1974, ni celle de 1981, ni les dispositifs d'exonération des charges non plus que le traitement social du chômage n'ont eu raison de ce fléau. Ils en ont limité l'ampleur, ils en ont apaisé les souffrances, mais ils n'en ont pas tari la source.

Suffit-il d'ajouter à la longue série de mesures déjà prises des mécanismes d'exonération de charges qui auront pour effet de substituer certains travailleurs à d'autres ou de donner plus de flexibilité aux entreprises, qui avouent elles-mêmes, comme le dit M. Giral, vice-président du CNPF, ne pas avoir pour mission de créer des emplois ? C'est votre pari ; il ne nous paraît pas à la hauteur du problème.

Nous aurions bien voulu soutenir un projet de loi audacieux, courageux, imaginatif. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

Mme Ségolène Royal. Parfaitement, et nous aurions bien voulu partir avec vous dans une véritable guerre contre le chômage *(Exclamations sur les mêmes bancs)* car celui-ci touche désormais, chacun l'a répété, plus d'un actif sur dix, un jeune sur quatre. Il affecte toutes les spécialisations, toutes les catégories et tous les âges, comme si l'emploi était devenu la dernière variable d'ajustement d'un système en perpétuel déséquilibre.

M. Francis Delattre. Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ?

Mme Ségolène Royal. Et si nous entendons partir en guerre contre le chômage, ...

M. Alain Griotteray. Il est bien temps !

Mme Ségolène Royal. ... il faut prendre conscience de trois réalités. *(« Ah » ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Mme Ségolène Royal. Première réalité : le chômage est en France le fruit d'un enchaînement infernal. La productivité du travail augmente plus vite que la production elle-même. Cela revient à dire que, même si elle redevenait élevée, la croissance ne créerait plus automatiquement les emplois en nombre suffisant pour résorber le chômage. Dans l'industrie, et même maintenant dans les services, si rien n'est fait, la machine se substituera inexorablement aux hommes et aux femmes. Notre croissance, au-delà même de la faiblesse de son niveau, est devenue de plus en plus pauvre en emplois.

Deuxième réalité : la durée du travail, qui n'avait cessé de diminuer depuis la Seconde Guerre mondiale, est restée inexplicablement stable depuis 1982, aggravant encore les effets de la productivité sur le volume de l'emploi.

Troisième réalité : la population active continue de progresser de plus de 150 000 personnes par an, pour des raisons qui tiennent à la démographie et à l'augmentation de l'activité féminine. Ni la diminution de l'âge de la

retraite, voire de la préretraite, ni l'allongement de la scolarité des jeunes n'ont sérieusement ralenti le rythme d'accroissement de la population active.

Le constat est donc simple : d'une part, les créations d'emplois sont rationnées par la combinaison d'une productivité élevée et d'une durée de travail constante, d'autre part, la population active continue d'augmenter.

Par conséquent, le seul traitement économique ne peut avoir qu'une influence limitée sur le niveau du chômage. Au mieux il peut en contenir la progression, au pire il durcit inutilement les conditions de vie des salariés. Or votre projet de loi est tout entier fondé sur le traitement économique du chômage. Il ne peut donc pas avoir d'effet sur l'emploi. La meilleure preuve, monsieur le ministre, c'est que si vous estimez que votre projet aboutira à la création de 400 000 emplois en année pleine, M. Auberger réduit ce chiffre à 100 000, et la plupart des experts et des partenaires sociaux sont encore plus pessimistes.

Car le coût du travail en France n'est pas la cause première de nos difficultés, sauf pour la main-d'œuvre non qualifiée. Une baisse significative des salaires, qui vous est réclamée par vos amis politiques, ou des charges sociales, aurait même des conséquences défavorables sur l'emploi en réduisant la demande ou en aggravant le déficit des régimes sociaux.

Comment pourrait-il en être autrement ? Sans contester votre bonne volonté, force est de constater que ce texte utilise des instruments dont on a déjà épuisé tous les ressorts. Vous multipliez les exonérations pour certaines catégories de demandeurs d'emploi, ce qui rend le système encore plus illisible. Vous multipliez les déréglementations du droit du travail sans contrepartie en termes de créations d'emplois. Vous annualisez le temps de travail sans contraindre les entreprises quant à sa réduction, sans même les obliger à négocier.

M. Francis Delattre. On sait ce qu'ont donné les contraintes socialistes !

Mme Ségolène Royal. Vous créez un énième dispositif pour les jeunes en supprimant ceux qui avaient déjà fait leurs preuves. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Fèvre. On a vu leur résultat !

Mme Ségolène Royal. Au total, vous accroissez l'opacité d'un système déjà fort complexe...

M. Edouard Landrain. Fort complexe, c'est vrai !

Mme Ségolène Royal. ... ainsi que la précarité dans une société déjà dure pour les faibles. Vous accroissez aussi la marge de manœuvre d'acteurs économiques qui sont déjà portés à en abuser, comme le confirme l'actualité récente, avec les licenciements minute et les plans de licenciements brutaux.

Enfin, vous n'agissez sur aucune des causes du phénomène que vous espérez maîtriser. En effet, il n'y a rien dans le projet sur la productivité, dont il faut absolument freiner le rythme, notamment dans le secteur des services, où notre pays présente la caractéristique fâcheuse de faire apparaître des gains de productivité sans commune mesure avec ceux de nos partenaires, avec une augmentation annuelle moyenne de 2,4 p. 100, contre 0,7 p. 100 aux Etats-Unis et 0,3 p. 100 au Japon et une diminution de 0,4 p. 100 au Royaume-Uni, comme le souligne le rapport du plan sur l'emploi.

Rien non plus sur l'adaptation de notre offre de production aux besoins nouveaux que le marché ne parvient pas à satisfaire, dans les domaines de l'action sociale, de

l'environnement et du logement. Car, convenons-en, s'il y a aujourd'hui une rigidité à faire sauter, ce n'est pas celle du travail, mais celle de l'offre de biens et de services nouveaux. Combien, en France, de produits de consommation courante ont-ils été créés récemment ? Je ne citerai que l'exemple des jeux vidéo, créés uniquement au Japon. Pourquoi notre innovation industrielle est-elle en panne ?

M. Jean Geney. La faute à qui ?

Mme Ségolène Royal. Pourquoi l'innovation dans le secteur des modes de consommation est-elle en panne ?

Dans votre texte, on ne trouve rien sur la durée du travail, ce qui a été abondamment dénoncé. Vous vous obstinez à organiser cette durée sur l'année, ce qui peut avoir comme effet pervers de rendre plus difficile le recours aux heures supplémentaires sans favoriser l'embauche.

Vous n'intervenez pas davantage sur les verrous administratifs et fiscaux. Alors que vous voulez à juste titre agir pour cinq ans, vous ne chargez rien à l'organisation administrative de la lutte contre le chômage, dont on connaît pourtant bien les défauts. Quels sont-ils ?

D'abord, la France se caractérise par une part excessive, dans les dépenses pour l'emploi, des dépenses passives d'indemnisation par rapport aux dépenses d'insertion ou de reclassement.

M. Germain Gengenwin. Et c'est maintenant que vous le découvrez ?

Mme Ségolène Royal. Tous les ministres de l'emploi ont eu de grandes difficultés à faire sauter les verrous administratifs et fiscaux. Ils ont tous été conscients du problème et ont tous annoncé une réforme.

M. Edouard Landrain. Mais ils n'ont rien fait !

Mme Ségolène Royal. Le problème est très difficile et il est en effet temps de s'y attaquer.

Sur les 300 milliards de francs de notre politique pour l'emploi, 70 p. 100 vont à l'indemnisation et 30 p. 100 aux dépenses actives, alors que la proportion est inverse en Allemagne et en Suède.

Aujourd'hui, nous devons trouver des formules qui permettent le financement de l'activité à partir des fonds d'indemnisation.

J'ajoute que l'existence et le mode de financement de l'UNEDIC sont à revoir. La logique de l'assurance n'a plus de sens en matière de chômage. C'est la solidarité qui doit aujourd'hui l'emporter. Le financement des dépenses de l'UNEDIC doit être fiscalisé. Ce ne sont plus seulement les revenus des salariés qui doivent payer pour les chômeurs, mais tous les revenus, ceux du travail comme ceux du capital, ceux des actifs comme ceux des inactifs.

Votre texte laisse en l'état diverses structures administratives, telles que l'ANPE et l'AFPA. En outre, et c'est peut-être pire, il amoindrit le rôle des missions locales et des PAIO, qui représentent pourtant l'une des principales innovations sociales de ces dernières années dans la lutte contre le chômage des jeunes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plus gravement encore, vous faites reculer les institutions représentatives des salariés dans les petites et moyennes entreprises, comme si elles avaient un effet négatif sur l'emploi. Or, et vous le savez bien, monsieur le ministre, c'est tout le contraire ! Là où le dialogue social est dégradé, là où les travailleurs ne sont ni respectés ni écoutés, là naissent les difficultés économiques.

Ainsi votre texte n'aura pas d'effet sur le chômage, il aggravera certaines exclusions et ne changera rien à l'organisation de notre société car il n'anticipe pas les évolutions profondes à venir. La raison en est qu'il est fondé sur une analyse idéologique selon laquelle le travail humain est rigide, et sur une analyse économique selon laquelle le coût du travail est excessif. Alors, vous vous donnez la flexibilité comme modèle de relations sociales et l'apprentissage comme modèle de formation. C'est un peu court pour espérer inverser la tendance sur les cinq prochaines années.

On comprend donc pourquoi le contenu de votre texte est faible dans sa portée, limité dans ses conséquences, partiel dans son champ d'application. Il est même en contradiction avec les objectifs proclamés et avec le terme choisi pour votre action. Sur les cinq années qui viennent, nous avons en effet collectivement le devoir d'adapter radicalement nos structures de production aux caractéristiques nouvelles de la demande, de changer profondément le statut du travail, les modes de prélèvement comme les structures de notre politique de l'emploi.

Bref, il faut que ça bouge, monsieur le ministre, car il y a le feu dans la maison. (*« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vous qui l'y avez mis !

M. Charles Fèvre. Les incendiaires, c'est vous !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

Mme Ségolène Royal. Il faut que ça change et, pour ce faire, il faut d'abord changer de logique !

M. Alain Griotteray. Ça oui, il faut que vous en changiez !

Mme Ségolène Royal. Il faut changer les modes de financement, le statut, la durée et l'administration du travail.

M. Francis Delattre. « Changer la vie ! » (*Sourires.*)

Mme Ségolène Royal. Il faut changer de logique.

M. Jean Geney. Il fallait changer de majorité !

Mme Ségolène Royal. Il existe des besoins de services aux particuliers qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits soit parce que la demande ne parvient pas à s'exprimer sur le marché, soit parce qu'aucune offre n'émerge pour y répondre. Ces besoins recouvrent les évolutions profondes de notre société : l'activité des femmes, les transports collectifs, l'adaptation des commerces en milieu rural comme en banlieue, la sécurité des personnes, l'assistance aux jeunes en difficulté, le quatrième âge, notamment.

M. Michel Péricard, président de la commission. N'était-ce pas votre programme de 1981 ? (*Sourires.*)

Mme Ségolène Royal. Les occasions d'emplois sont multiples, à condition qu'on les saisisse.

Notre société se pose comme à plaisir des verrous, que les pouvoirs publics n'ont jusqu'à présent pas réussi à faire sauter. Je citerai quelques exemples.

La recherche, pour les consommateurs comme pour les entreprises, de services au prix le plus bas aboutit à raréfier la présence humaine partout où elle n'est plus techniquement indispensable. C'est un grave problème.

L'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages les plus concernés par le besoin de services de proximité - je pense entre autres aux personnes âgées et aux jeunes couples - empêche le développement d'activités utiles à la collectivité, économes en dégâts sociaux et riches en emplois.

L'absence de sanction, par le marché ou par les taxes, des dégradations, des pollutions de la nature ou du cadre de vie, écarte toute une offre potentielle de marchés, de services, de métiers dans le domaine de l'environnement. Il y aurait pourtant là un chantier de la même importance que celui qu'a représenté, en son temps, l'équipement téléphonique de notre pays.

Face à ce blocage, nous pensons que l'Etat a un rôle à jouer.

D'abord, par des aides bien conçues et bien ciblées, il peut contribuer à solvabiliser la demande. C'est ainsi qu'il faut aller bien plus loin que le ticket-service de votre projet de loi et réorganiser l'ensemble des systèmes de prestations.

M. Jean Geney. Il fallait le faire avant !

Mme Ségolène Royal. Ainsi, tous les ménages avec enfants et toutes les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans disposant de revenus inférieurs à un certain plafond devraient pouvoir bénéficier d'une aide destinée aux services à domicile.

Ensuite, par la création d'une « fiscalité verte », l'Etat peut dégager des ressources affectées à la réparation de l'environnement : la généralisation du principe « pollueur-payeur » peut fournir la clé d'une véritable industrie de l'environnement dans le domaine du bruit - on mesure l'importance des besoins quand on sait que six millions de Français vivent avec des normes de logement insupportables - ; en ce qui concerne la pollution de l'eau ou de l'air, les déchets, la prévention des risques industriels et la reconquête des paysages. Cela favoriserait l'émergence de nouveaux métiers et serait un très fort facteur d'innovation dans l'industrie et le bâtiment pour produire, construire et habiter autrement. La technologie française, déjà exportatrice, s'en trouverait mondialement renforcée et serait à coup sûr beaucoup plus créatrice d'emplois qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La voie a été ouverte avec la taxe de mise en décharge, qui permet aussi le développement d'une filière industrielle, avec les redevances-pollution, qui permettent un essor industriel, avec la taxe sur le bruit des avions qui permettra le développement des technologies antibruit. Mais il faudrait aller plus loin encore, alors que l'on sent, sous l'effet de la crise et du libéralisme, comme une régression dans tous ces domaines.

Par le recyclage des indemnités du chômage, l'Etat peut favoriser l'émergence d'une offre de services jusqu'à présent rationnés faute de rentabilité. En effet, mieux vaut financer partiellement un emploi d'utilité sociale que poursuivre sans fin une indemnisation sans contrepartie. Cela vaut pour le commerce en milieu rural ou dans les quartiers difficiles, pour les structures de garde d'enfants ou de soutien scolaire comme pour l'entretien de la nature. L'emploi serait alors financé à la fois par le marché et par la puissance publique sans que les conditions de la concurrence en soient affectées.

En la matière, et cela a été reconnu sur tous les bancs de cette assemblée, le principal blocage résulte de la peur de la concurrence. Mais, dès lors que les besoins ne s'expriment pas sur le marché, il n'y a pas de distorsion de concurrence ! A ce propos, je ne reviendrai pas sur un atroce fait divers, mais je poserai la question suivante : en marge du service public scolaire, n'existe-t-il pas des emplois, payés pour une part par le marché, pour une autre par les familles, le service public et les indemnités du chômage, qui éviteraient que deux millions d'enfants ne se retrouvent seuls après l'école ? Ces besoins sociaux ne sont pas une fatalité !

Enfin, l'Etat peut anticiper, il peut prévoir. Il faut probablement lancer une grande action de recensement avec tous les partenaires concernés. Vous l'avez commencée, mais peut-être trop timidement. Il faut recenser tous les besoins insatisfaits,...

M. Rudy Salles. Il fallait le faire quand vous étiez au pouvoir !

Mme Ségolène Royal. ... engager, secteur par secteur, une réflexion sur les obstacles à la création d'emplois,...

M. Alain Griotteray. Qu'avez-vous fait en dix ans ?

M. Charles Ehrmann. Oui, qu'avez-vous fait ?

Mme Ségolène Royal. ... revoir l'ensemble des dispositifs de prestations et d'aides fiscales en fonction de l'exigence des emplois de services.

Un travail de persuasion auprès des consommateurs, que nous sommes tous, et des distributeurs doit par ailleurs être lancé. Une expérience a été menée dans une station d'essence : on payait le litre d'essence quelques centimes de plus si l'on se faisait servir par un pompiste, et quelques centimes de moins si, après avoir fait la queue, on se servait soi-même. Il en est ressorti que le consommateur français préfère se servir lui-même, quitte à faire disparaître des emplois ; il recherche le moindre prix, même s'il est illusoire, au risque de payer plus de charges et d'impôts pour couvrir le coût croissant du chômage.

Dans certains pays européens, les supermarchés ont réinstallé des personnes qui accueillent le consommateur, emballent les articles, portent le produit des courses, alors qu'en France la grande distribution est en train de mettre à l'étude le remplacement des caissières par des scanners : on n'aura plus qu'à pousser son caddie à la sortie du supermarché, à le passer au scanner et à insérer sa carte de crédit. Il n'y aura alors plus un seul emploi dans la distribution ! Mais quelle société les distributeurs sont-ils en train de nous construire, où le contact humain aura totalement disparu ? Et avec quel coût social, indirectement payé par les cotisations ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Geney. Après dix ans de socialisme !

M. Rudy Salles. Car vous avez gouverné pendant dix ans, ne l'oubliez pas !

Mme Ségolène Royal. Il faudrait demander à toutes les entreprises, à commencer par les entreprises publiques, des plans de remise en cause des projets de robotisation pour voir ce que cela donnerait. Probablement, l'économie sociale réalisée pour la collectivité serait sans commune mesure avec l'apparent gain de productivité qui en est retiré.

Il est dommage que votre projet fasse l'impasse sur ces problématiques. En fait, partant d'une logique micro-économique d'entreprise, il oublie de réfléchir aux besoins de toute la société.

Changez donc de logique !

Il faut, en second lieu, changer les modes de financement.

Votre projet amorce une réforme du financement des prestations familiales. Malheureusement, ses effets en seront limités car subsistera en l'état un système qui pénalise à l'excès le facteur travail, qui tend à privilégier le recours au capital et qui ignore les prélèvements sur la nature.

Aujourd'hui, en France, les prélèvements fiscaux et sociaux fonctionnent en totale contradiction avec les objectifs affichés : le travail est, chacun le sait, découragé alors que le chômage progresse ; le capital est détaxé alors que son coût relatif baisse, et le capital-nature reste un bien gratuit alors que la charge de son entretien ne cesse de s'élever ou que les nuisances sont payées par d'autres que ceux qui les provoquent.

Il convient donc de substituer partout où c'est possible l'impôt aux cotisations, d'harmoniser les contributions de chaque facteur de production par l'adoption de la valeur ajoutée comme assiette du prélèvement social, et de créer une véritable fiscalité de l'environnement. En un mot, il s'agit de taxer enfin les robots et l'utilisation des ressources naturelles plutôt que le travail humain. Tant que cette révolution-là ne sera pas faite - si vous la faisiez, nous serions là pour vous soutenir ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Charles Fèvre. Vous ne l'avez pas faite !

Mme Ségolène Royal. ... le chômage continuera de provoquer les souffrances que l'on connaît et à fracturer notre société !

M. Michel Péricard, président de la commission. Quelle belle autocritique !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Démagogie !

Mme Ségolène Royal. Aujourd'hui, ce n'est pas spécifiquement le coût du travail qui pose un problème ; c'est la distorsion qui s'est établie dans le traitement fiscal des différents facteurs de production. Plutôt que de multiplier les exonérations partielles et temporaires au risque d'alourdir les déficits sociaux sans réduire le chômage, il serait préférable de s'engager enfin dans une réforme d'ensemble de nos prélèvements.

Il faut que cela bouge !

M. Xavier de Roux. Vous avez eu dix ans pour « faire bouger » !

M. Rudy Salles. Et ça n'a pas bougé !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Mme Ségolène Royal. Il faut, en troisième lieu, changer le statut du travail.

M. Jean Geney. Avec vous, ça n'a pas beaucoup changé !

Mme Ségolène Royal. Aujourd'hui, coexistent des emplois durables et une précarité qui ne cesse de s'étendre.

M. René Couanau. C'est vous qui l'avez créée !

Mme Ségolène Royal. Face à cette dualité, votre texte est curieusement tenté par le souci de généraliser la flexibilité, comme si la perte des garanties des uns allait donner de la protection aux autres, alors qu'une solution bien plus adaptée, comme l'a dit Michel Berson, aux souhaits des salariés et plus en conformité avec l'urgence d'un partage du travail passe par l'introduction de pauses dans la carrière professionnelle.

La formation, par exemple, est aussi une façon d'assurer la mobilité des emplois. Pourquoi ne pas prévoir, tous les cinq ans, six mois de requalification pour les salariés ? Une telle disposition améliorerait le niveau technologique de la main-d'œuvre et libérerait des heures productives.

Autre exemple : la famille. Beaucoup de parents souhaitent, à un moment de leur vie, faire une halte pour s'occuper de leurs enfants. Aujourd'hui, le congé parental

n'est prévu qu'à partir de trois enfants. Pourquoi ne pas l'autoriser dès le premier enfant ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. En dix ans, vous auriez pu le faire !

Mme Ségolène Royal. Cela serait préférable à ce que l'on entend ici ou là sur le salaire maternel car, avec le congé parental d'éducation, la femme garde son lien avec le contrat de travail, et donc a un droit au retour dans le travail.

M. Eric Raoult. Mais qu'avez-vous donc fait quand vous étiez au pouvoir ?

Mme Ségolène Royal. Autre élément de flexibilité : la préretraite progressive afin de renforcer la solidarité entre les générations. Cela se fait dans certaines entreprises. Pourquoi ne pas généraliser les systèmes de parrainage entre un préretraité à temps partiel et un jeune, à temps partiel, lui aussi destiné à reprendre l'emploi ? L'entreprise assurerait ainsi la transmission de sa mémoire et de ses savoir-faire. Chez Rhône-Poulenc, une cinquantaine d'emplois ont ainsi été créés pour des jeunes grâce au départ en préretraite à mi-temps d'une centaine de personnes sur la base du volontariat.

Il faut que cela bouge ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Raoult. Ça a bougé !

M. Jean Geney. Cela n'a pas bougé, cela a changé !

Mme Ségolène Royal. En quatrième lieu, il faut changer la durée du travail. Cela vient d'être dit également sur tous les bancs de cette assemblée. Une volonté unanime se fait jour sur ce point. Mais l'enjeu est difficile. Les Français ne croient pas aux solutions miracles. Force est pourtant de constater que la durée annuelle du travail effectué n'a pour l'ensemble de l'économie pas évolué depuis 1982 et qu'elle se situe autour de 1 540 heures, alors que le nombre de chômeurs a augmenté de plus d'un million pendant la même période.

M. Rudy Salles. Ça, c'est vous !

Mme Ségolène Royal. Étonnant paradoxe qui trouve son origine dans la faiblesse des négociations collectives sur ce sujet et aussi, probablement, dans le délicat problème de la compensation salariale.

Face à ce réel blocage, que tout le monde observe, vous en appelez, par votre texte, à une reprise du dialogue à l'occasion de l'annualisation de la durée du travail et vous invitez à recourir au temps partiel par des exonérations de charges. Mais, là encore, vous péchez par manque d'audace. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Rien n'est prévu, en effet, pour contraindre les entreprises à négocier sur les modes de réduction de la durée du travail. Et pourtant, les obliger à négocier, cela n'irait pas bien loin dans le sens de la coercition ! Quant au temps partiel, ses limites sont bien connues et sa généralisation paraît difficile.

Le blocage constaté depuis 1982 le montre bien, la réduction de la durée du travail ne naîtra jamais d'un processus spontané et décentralisé. Trop de facteurs psychologiques ou sociaux s'opposent à son application, trop de craintes aussi sur la diminution de salaire qu'elle risquerait d'entraîner. Certains salariés ne peuvent pas

accepter une diminution de leur salaire du fait de leurs charges. L'opinion publique française est donc en proie à une véritable inquiétude, ce qui représente aussi un facteur de blocage en la matière. Par conséquent, l'intervention de la puissance publique paraît de nouveau indispensable.

Pour lancer franchement le processus, l'Etat devrait annoncer son intention de réduire progressivement la durée légale du travail à échéance déterminée, car aucun chef d'entreprise n'acceptera de s'engager solitairement dans cette voie. Peu importe, dirai-je même, le niveau fixé - trente-sept, trente-cinq ou trente-deux heures - car, ce qui compte avant tout, c'est le caractère irréversible, général et ferme de la démarche. Elle seule peut convaincre les partenaires sociaux de l'urgence de la négociation. Antoine Riboud lui-même, dans *Le Monde* du 28 septembre, disait qu'il était prêt à s'engager dans cette voie et à faire appliquer les trente-deux heures, créant ainsi 28 000 emplois mais qu'il n'avait pas reçu le soutien du Gouvernement sans lequel cet abaissement de la durée du travail ne pourrait être généralisé. On ne peut pas, en effet, demander à une entreprise d'entrer seule dans cette dynamique.

En cinquième lieu, il faut changer l'administration du travail. Ce sera le dernier point. (*Ah !*) sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Là aussi il faut que cela bouge !

M. Eric Raoult. Cela a bougé !

M. Jean Geney. Cela a changé !

Mme Ségolène Royal. Le dispositif public d'intervention sur le marché du travail est devenu de plus en plus inextricable à mesure que se sont succédés les divers plans et que se sont multipliés les objectifs ou les populations cibles. Il semble donc urgent de simplifier énergiquement le service public de l'emploi.

M. René Couanau. Très bien !

Mme Ségolène Royal. Curieusement, vous omettez cette orientation après l'avoir pourtant annoncée.

Trois objectifs pourraient être proposés.

Le premier serait le regroupement en un opérateur unique de l'AFPA, de l'ANPE et des services extérieurs du ministère. Il n'est plus possible, en effet, d'accepter un tel enchevêtrement de fonctions...

M. René Couanau. Très juste !

Mme Ségolène Royal. ... dont la première victime est le chômeur lui-même.

M. René Couanau et M. Charles Millon. Bravo !

Mme Ségolène Royal. Aujourd'hui, ce n'est pas le même organisme qui indemnise les demandeurs d'emploi et qui les aide à retrouver du travail. Ce n'est pas le même service qui gère les actions de formation et qui assure le recrutement des chômeurs susceptibles de suivre des stages. Ce n'est pas la même administration qui conçoit la politique de formation professionnelle et qui se préoccupe de l'insertion.

M. Dominique Bussereau. Mais c'est le discours de M. Millon !

M. René Couanau. Tout à fait ! On dirait du Charles Millon !

Mme Ségolène Royal. Le deuxième objectif serait l'affectation des fonds à l'emploi - Michel Berson en a parlé - plutôt qu'à l'indemnisation du chômage. La réforme de l'UNEDIC et la fiscalisation de son finance-

ment sont indispensables pour favoriser cette mutation. La logique de l'assurance - nous le savons tous, monsieur le ministre - n'a plus sa place dans la lutte contre le chômage. Il faut faire aussi cette révolution-là.

Mme Catherine Nicolas. Pourquoi ne l'avez-vous pas faite ?

Mme Ségolène Royal. Enfin, troisième et dernier objectif (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) pour changer l'administration du travail...

M. Eric Raoult. Il faut que cela bouge !

Mme Ségolène Royal. Nous nous demandons si le temps n'est pas venu de faire ce que la France avait fait pour relever les grands défis de l'équipement.

Lorsqu'il a fallu électrifier le pays, on a créé Electricité de France, et lorsqu'il a fallu construire les chemins de fer, on a créé la Société nationale des chemins de fer. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Fèvre. Ils étaient construits avant !

M. le Président. Mes chers collègues, je vous en prie, un peu de calme !

La parole est à Mme Royal et à elle seule.

Mme Ségolène Royal. le service public vous laisse froids, messieurs de la majorité !

Ne faut-il pas réfléchir à la création d'un grand service public du XXI^e siècle (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) puisque nous devons aujourd'hui relever le défi de l'emploi ?

Ne faudrait-il pas créer une société nationale de l'emploi (*Exclamations sur les mêmes bancs*) sur laquelle on pourrait s'appuyer, créer, comme il est de tradition dans le service public français, un nouvel établissement public qui serait chargé d'une analyse prospective des nouveaux besoins et rassemblerait tous les fonds nécessaires à la solvabilisation de la demande, comme l'a fait EDF lorsqu'il a fallu électrifier le pays ?

Un tel établissement inciterait à mettre en place des formules innovantes de partage du temps de travail. Il associerait l'ensemble des partenaires sociaux à la politique de l'emploi. Mais peut-être est-ce un peu trop révolutionnaire pour vous ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Fèvre. C'est archaïque !

Mme Ségolène Royal. Au total, monsieur le ministre, malgré la bonne volonté que je vous reconnais, à la différence de vos amis politiques (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) votre projet est au mieux un texte de circonstance, au pire un nouveau démembrement de notre droit du travail dont le seul effet significatif sera de diminuer les contraintes des employeurs sans que les embauches soient facilitées.

Certes, vous pourrez vous justifier, en stigmatisant l'action de vos prédécesseurs et en plaignant d'ores et déjà vos successeurs puisque, si je vous ai bien lu, vous ne prévoyez un retournement de tendance en matière de chômage que pour le début de l'année 1995.

M. Rudy Salles. Vous n'en avez pas opéré du tout !

Mme Ségolène Royal. Mais, après tant de déconvenues et devant tant d'angoisses (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Rudy Salles. Vous pouvez en parler !

Mme Ségolène Royal. ... l'opinion publique était en droit d'attendre autre chose qu'un texte un peu improvisé et, surtout, fondé sur des analyses dépassées.

Nous souhaitons que notre débat fournisse la base d'une approche véritablement nouvelle des problèmes du chômage et surtout qu'il soit l'occasion de légiférer sur des sujets aussi essentiels que le statut, la durée, l'administration du travail.

Après avoir entendu la litanie des reproches dont on vous a accablé pendant tout ce débat, monsieur le ministre, je ne doute pas que de nombreux parlementaires appartenant à tous les groupes souhaiteront, comme le groupe socialiste, renvoyer ce texte en commission afin que le sujet qui nous rassemble aujourd'hui soit enfin énergiquement traité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Provocatrice !

M. Denis Jacquat, rapporteur. C'est en séance que l'on construit !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame, vos propos sont flatteurs, car vous nous créditez de la capacité de faire en six mois ce que vous n'avez pas fait en dix ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Laissez mes amis de la majorité enrichir le projet de loi en le soutenant, ce qui ne m'empêchera pas de demeurer à l'écoute des idées nouvelles que vous pourriez émettre, car il n'y a pas d'exclusive dans l'enrichissement du texte.

Quant à votre demande de renvoi en commission, je ne saurais l'approuver. En effet, la commission a fourni un travail suffisamment positif, efficace, constructif pour que j'ai hâte d'en remercier son président, son rapporteur et l'ensemble de ses membres. C'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas que cette motion soit votée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Michel Péricard, président de la commission. Pour m'en tenir au seul objet de la motion de procédure, je rappellerai à l'Assemblée que la commission s'est réunie près de vingt heures, qu'elle a entendu le ministre et l'ensemble des partenaires sociaux et qu'elle a examiné plusieurs centaines d'amendements. Alors que notre règlement ne prévoit qu'une seule réunion au titre de l'article 88, elle en a tenu deux. Certains amendements, lui semble-t-il, ont été volontairement déposés en dehors des délais précisément pour justifier cette demande de renvoi. Elle se considère comme assez informée et demande que le débat se poursuive ici. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Je répondrai simplement à Mme le porte-parole du groupe socialiste que « Royal » devrait rimer avec « loyal ». (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Or, essayer de faire croire que l'on n'a pas suffisamment débattu et réfléchi pour justifier la demande de renvoi en commission, ce n'est pas loyal.

Demander qu'il soit procédé en quelques mois, par un seul texte, à des réformes que l'on n'a pas pu faire aboutir en dix ans, ce n'est pas loyal non plus.

Je dirai enfin, au nom de mon groupe, monsieur le ministre, que nous avons tous été sensibles aux propos qu'a tenus notre porte-parole, M. Charles Millon, pour qui il faut aller plus vite et viser plus loin.

Nous avons été sensibles également à la volonté d'une véritable réforme sociale exprimée par le Premier ministre. C'est la marque d'une sensibilité sociale qui honore le Gouvernement. Si les réformes de structures sont, dans un premier temps, limitées, c'est en raison des contraintes financières et sociales et parce qu'un dialogue social est en cours, ainsi que M. le ministre nous l'a fait savoir.

M. le Premier ministre disait lui-même hier : « C'est d'abord dans le domaine social que nous devons mettre en œuvre le nouvel exemple français que j'appelle de mes vœux. Il nous faut trouver sans tarder des remèdes aux maux qui menacent de déchirer le tissu de la nation : l'injustice, l'inégalité, la précarité, l'exclusion. » Or, la véritable réforme sociale sera précisément inscrite dans la politique du Gouvernement.

Ce projet de loi est un point de départ pour cinq années de lutte contre le chômage et pour le développement de l'emploi. Permettez-nous, madame Loyal (*Sourires*) de mettre en application une politique de traitement économique et une politique de traitement social. Pour cela, nous n'avons pas de temps à perdre. Nous n'avons donc pas à retourner en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Mme Royal a dressé un long inventaire de ce qui, à ses yeux, est souhaitable et possible. Au-delà du sévère réquisitoire que cela constitue contre la gestion passée, on est en droit de se demander pourquoi, si toutes ces mesures pouvaient se résumer dans une seule loi, les gouvernements précédents n'ont pas réussi à le faire en dix ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. C'est tellement vrai !

M. Patrice Martin-Lalande. Tout le monde constate que la lutte contre le chômage est la priorité absolue du Gouvernement d'aujourd'hui et que toutes les mesures proposées dans ce projet de loi tendent à améliorer la situation de l'emploi de manière significative.

Un premier texte avait fait l'objet d'une déclaration d'urgence lors de la précédente session. Déjà, l'opposition avait demandé son renvoi en commission alors que, si aucune mesure n'avait été arrêtée par le Gouvernement et par le Parlement, des dizaines de milliers de contrats emploi-solidarité n'auraient pu être reconduits et payés.

Aujourd'hui, l'opposition déclare une nouvelle fois qu'il y a lieu de renvoyer en commission un texte important. La commission saisie au fond, son président l'a rappelé tout à l'heure, ainsi que les commissions saisies pour avis ont accompli un travail remarquable. Il n'est donc pas opportun de retarder le débat par des recours procéduriers davantage inspirés, à l'évidence, par un souci de freiner l'action de la nouvelle majorité élue par les Français au mois de mars dernier que par celui de trouver des solutions sur le front de l'emploi.

Pourtant, ces solutions sont d'autant plus urgentes et indispensables que la situation économique et sociale laissée par ceux qui soutiennent cette motion de renvoi en commission est profondément grave et même dramatique.

« Il faut que ça bouge », a dit tout à l'heure notre collègue. C'est la raison pour laquelle le groupe du RPR votera contre la motion de renvoi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous n'en avons pas encore terminé avec les explications de vote, mais j'annonce que sur la motion de renvoi en commission, à la demande du groupe socialiste, nous aurons un scrutin public.

D'ores et déjà, il va être procédé à l'annonce dans le Palais.

Entre-temps, la parole est à M. Daniel Colliard, dernier orateur inscrit dans les explications de vote.

J'indique par ailleurs que, immédiatement après le scrutin, le ministre a l'intention de répondre à l'ensemble des orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale.

La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en ouvrant nos travaux, M. le Premier ministre présentait ce texte comme un projet de loi pour l'emploi. Or, il n'en est rien.

Premièrement, il reprend en les amplifiant les recettes tendant à réduire le coût du travail, recettes qui ont amplement montré leur nocivité.

Deuxièmement, il taille dans le code du travail, faisant « sauter » des acquis parfois anciens. Or personne, dans son intime conviction, ne croira que c'est en asservissant les hommes aux besoins de la production, en les dépouillant des moyens de se défendre que l'on va soutenir l'emploi et marquer une étape dans la voie du bien-être.

Troisièmement, ce projet revient sur des acquis en matière de formation et sur la cohérence de l'éducation nationale. On a entendu certains, dans les rangs de la majorité, estimer qu'il n'allait pas assez loin. Par avance, M. le Premier ministre, au début de nos travaux, leur avait répondu : « Certains d'entre vous seront tentés de penser et de dire qu'il ne va ni assez vite ni assez loin. Je comprends leur impatience. Et je suis prêt à examiner, dans l'esprit le plus ouvert, tous les amendements qu'elle inspire. »

Mais beaucoup aussi ont émis l'idée que tout ce dispositif risquait d'être inopérant pour améliorer l'emploi.

Oui, nous sommes bien, monsieur le ministre, en présence d'une loi de société, comme vous l'avez écrit dans votre projet, mais elle est bien loin des questions de l'emploi. C'est une loi nourrie d'un esprit de classe et de revanche. Il est significatif à cet égard que tous les syndicats, tous les organismes que vous avez été tenu de consulter vous aient adressé de profondes critiques, et que seul le CNPF affiche sa satisfaction tout en en redemandant davantage !

Le renvoi en commission apparaît donc parfaitement fondé. Notre pays a besoin d'urgence d'une loi s'attaquant réellement au chômage, soutenant et créant l'emploi; c'est le contraire qui nous est proposé. Notre assemblée serait bien inspirée, ferait œuvre salutaire pour le pays, pour ses forces vives, pour les travailleurs et leurs familles, en renvoyant ce texte en commission; elle se ferait ainsi l'écho du rejet qui monte du pays et qui emprunte de plus en plus les voies du rassemblement.

Pour sa part, le groupe communiste, inspiré des préoccupations que je viens de rappeler brièvement, votera le renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste. - Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Sur la motion de renvoi en commission, je rappelle que je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Je vais donc mettre aux voix la motion de renvoi en commission.

Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Je rappelle que, tour en maintenant sa clé tournée à fond, chacun doit appuyer sur le plot correspondant à sa position de vote.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

MM. Jacques Blanc et Gilbert Gantier. Ça ne marche pas!

M. le président. Le scrutin est clos. (*Vives protestations sur de nombreux bancs.*)

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	271
Nombre de suffrages exprimés	269
Majorité absolue	135
Pour l'adoption	61
Contre	208

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Claquements de pupitres.*)

M. Gilbert Gantier. Rappel au règlement!

M. Jacques Blanc. Nous n'avons pas pu voter!

M. Gilbert Gantier. C'est un scandale, monsieur le président, j'étais à ma place, j'ai voté, mais cela n'a pas marché!

Passage à la discussion des articles

M. le président. La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, remercier le président Séguin d'avoir fait le choix de présider lui-

même ce débat, ce qui témoigne de l'importance qu'il y attache et de l'intérêt qui doit être celui de l'Assemblée nationale.

Je voudrais également saluer d'entrée de jeu le travail considérable qui a été accompli par votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales dont l'examen attentif, pénétrant d'un projet de loi obligatoirement complexe permet d'envisager d'ores et déjà un travail d'enrichissement grâce à des amendements qui ne remettent pas en cause pour autant la structure du texte.

Mes remerciements vont en particulier au président de la commission, M. Michel Péricard, pour sa synthèse tonique et son soutien sans faille.

Effectivement, monsieur le président, on a cherché l'efficacité plus que l'idéologie. Effectivement, ce projet de loi traduit une avancée significative à bien des égards. Bien évidemment, la porte n'est pas close pour cinq ans. Si nous la laissons ouverte, c'est pour que, ensemble, nous puissions faire évoluer notre démarche et nous attaquer en profondeur et avec efficacité à ce fléau que nous avons tous dénoncé, le chômage.

Je voudrais aussi rendre hommage au rapporteur, M. Denis Jacquat, pour le rapport qu'il a présenté. La qualité de son apport n'étonnera pas tous ceux qui ont le souvenir du rapport qu'il avait rédigé en 1987 sur ce qui allait devenir la loi Séguin sur les handicapés. En vrai spécialiste du sujet, il relève combien le projet de loi donne un cadre cohérent et global à l'action du Gouvernement en faveur de l'emploi. Je veux le remercier pour son soutien éclairé et actif.

M. Denis Jacquat, rapporteur. Merci!

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Les grandes lignes de son intervention dessinent la marque que la commission entend apporter au texte qui vous est proposé.

J'évoque rapidement les points qu'il a soulignés.

Il a d'abord rappelé combien, en dépit des marges budgétaires étroites, la budgétisation des cotisations familiales est une démarche innovante et porteuse d'emplois.

S'agissant de l'élargissement du ticket-service, le Gouvernement est prêt à aller dans le sens de vos vœux à condition, bien entendu, de ne pas tuer par trop de précipitation une idée qui devrait s'avérer très prometteuse. C'est en fait une clé qui doit ouvrir un certain nombre de tiroirs.

Quant à l'ouverture aux jeunes des contrats emploi-solidarité, elle est déjà possible pour ceux d'entre eux qui sont en difficulté. Cela étant, qu'il me soit permis de dire combien je souhaite que l'on distingue bien entre le secteur non marchand et le secteur marchand et combien le fait d'affecter des CES aux jeunes demeure incompatible avec le souci, que j'ai entendu exprimer sur tous les bancs de cet hémicycle, de privilégier la formation-insertion qui doit être la première des préoccupations si nous voulons passer dans les meilleurs délais d'une stratégie de traitement social du chômage à une stratégie d'accès à l'emploi.

S'agissant de la réduction du temps de travail, le Gouvernement a choisi, dans un premier temps, de permettre aux partenaires de négocier, ce qui est de nature à aboutir à des accords obligatoirement plus solides que ceux que l'on cherche à imposer. Mais ce n'est pas pour autant que les délais de négociation ne seront pas fixés, là comme ailleurs, dans la loi.

S'agissant du contrat des jeunes diplômés, monsieur le rapporteur, j'y tiens autant que vous...

M. Denis Jacquat, rapporteur. Merci!

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et, par voie de conséquence, je m'attacherai à ce que le Gouvernement qui, au demeurant, est soucieux de porter l'effort sur les qualifications les plus modestes, puisse apporter une réponse qui donne satisfaction à la commission.

Nous sommes très ouverts à toutes les améliorations possibles des mécanismes tendant à développer l'apprentissage, à le rénover, à le rendre plus efficace. Moi aussi, je suis très attaché au développement des emplois de proximité, lesquels ne peuvent d'ailleurs résulter que de la conjonction de l'allègement des charges, de la simplification des formalités et des incitations fiscales. Nous devrions pouvoir en élargir progressivement le champ. A cet égard, des dispositions sont en cours de préparation et trouveront place dans des projets de loi concernant soit la protection sociale, soit la famille, soit la dépendance.

J'ai bien noté les convictions que M. Novelli a examinées à titre personnel. S'agissant, par ailleurs, des limites qu'il a évoquées en tant que rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, ses propos m'inspirent trois remarques.

La première est qu'il n'échappe pas au Gouvernement que le contexte économique mondial a changé, et à notre détriment. Mais comment ne pas rappeler que ma mission s'intègre dans le cadre d'une démarche globale qui est celle du Gouvernement et qui tient compte, bien entendu, de l'évolution rapide de l'environnement ? Je serais tenté de dire : à chaque projet son débat.

Deuxième remarque : le Gouvernement, je le répète, est attaché au respect des partenaires sociaux. Ce n'est pas en les négligeant que l'on règlera les problèmes. Leur fragilité a été, si j'ose dire, quelque peu entretenue, sinon aggravée depuis une dizaine d'années. Il faut leur rendre leur responsabilité propre avant d'intervenir autoritairement et veiller à ne pas s'en remettre au laisser-faire, lequel ne pourrait que conduire à l'éclatement de la cohésion sociale.

Ma troisième remarque a trait au fil directeur du projet, que je me suis efforcé de mettre en évidence tout au long de mon propos introductif. J'espère que les débats les prochains jours le rendront plus évident pour une large majorité de cette assemblée.

Bref, ce texte ne sera pas une loi miracle, mais le fruit d'une volonté de cohérence et de concertation dans notre démarche.

Je voudrais enfin remercier Mme Catala, rapporteur pour avis de la commission des lois, qui a relevé, à juste titre, la complexité souvent irritante, je l'avoue, et déroutante pour les néophytes - néophyte qu'elle n'est pas - des dispositions retenues. C'est pourquoi les propositions d'amélioration, de simplification seront reprises dans toute la mesure du possible, même si, je le souligne, le Conseil d'Etat a apporté - il est bon que je le rappelle - une sanction positive à un texte qui lui est apparu juridiquement correct.

Cela dit, il ne faut pas oublier que les codes qui régissent le droit au travail préexistaient à l'arrivée de notre Gouvernement. Nous avons donc été obligés de faire simple avec des données *a priori* compliquées !

En conclusion, je voudrais remercier les commissions pour leur travail considérable et dire à leurs membres combien le Gouvernement se félicite que ce travail puisse enrichir le débat.

Avant de répondre aux uns et aux autres, vous me permettrez de cerner mon propos par trois considérations de caractère général.

Première considération, le Gouvernement inscrit son action dans un double cadre : un cadre économique et budgétaire - c'est le choix d'une politique - et un cadre de partenariat social - c'est le choix d'une démarche. C'est selon cette double perspective que nous devons mettre en œuvre les mesures qui sont de nature à changer un certain nombre de choses. Elle a été prise en compte par M. Etienne Pinte et par M. Hervé Mariton, qui ont fait des suggestions novatrices, encore qu'elles ne puissent toutes être intégrées dans l'un ou l'autre de ces deux cadres !

Ma deuxième considération concerne le caractère quinquennal du texte. Pourquoi quinquennal ? C'est parce que le Gouvernement a décidé d'inscrire son action dans la durée. Il en résulte nécessairement des dispositifs d'application progressive ainsi que des étapes. C'est ainsi qu'il est prévu dans le texte lui-même que le point sur l'application de la loi sera fait à mi-parcours. Ce n'est pas, je le rappelle à nouveau, une loi bloquée. Elle se veut ouverte et ne peut que continuer à s'enrichir au fil des mois ou des années à venir - je le dis en pensant notamment aux préoccupations exprimées par René Couanau ou Jean-Pierre Philibert. Elle marque en fait l'ouverture d'un grand champ de débat, d'un grand champ de négociations.

Ma troisième considération liminaire tend à vous rendre attentifs au fait que la référence à laquelle le Gouvernement est attaché est, bien entendu, la plaire-forme électorale de notre majorité, qui a recueilli voilà six mois l'adhésion des Français.

Ces trois observations faites, je veux vous remercier, les uns et les autres, majorité et opposition, pour la contribution que vous avez apportée par vos propos respectifs. Je remercie tout particulièrement, bien entendu, ceux et celles d'entre vous qui ont clairement manifesté leur volonté d'appui, de soutien, même si cet appui et ce soutien ont été accompagnés d'observations, voire de critiques. Puisque le débat est ouvert, il faut savoir accepter la critique et je le fais bien volontiers.

Permettez-moi maintenant de m'adresser aux orateurs principaux des cinq groupes qui constituent cette assemblée dans l'ordre de leur passage à la tribune.

Je commencerai donc par vous, monsieur Delalande, qui avez bien voulu souligner que ce texte comportait de bonnes choses et proposait des réformes de fond.

Au titre des réformes de fond, vous avez notamment souligné le démarrage de la budgétisation des allocations familiales avec le souci de protéger les bas salaires, les simplifications, les regroupements de mesures, l'intégration de la formation professionnelle, dans une démarche beaucoup plus cohérente que jusqu'à présent, et « l'annualisation-réduction » du temps de travail par la négociation.

En évoquant aussi l'opportunité du toilettage du code du travail - propos que je tenais en faisant écho aux conclusions de Mme Catala -, vous ne pouvez que rencontrer mon adhésion, si toiletter, mais je sais que je m'adresse à un orfèvre, ne signifie pas démolir ou casser.

Bref, vous nous avez dit que la bonne piste était celle d'un système d'indemnisation dynamique et non pas passive. Comment ne vous apporterais-je pas mon soutien et ma conviction totale ?

Vous avez placé votre propos dans un cadre délibérément élargi. Vous avez eu le mérite de proposer une réflexion de cadrage économique et politique qui ne doit pas nous laisser indifférents.

Bien entendu, je me garderai d'évoquer l'organisation gouvernementale, qui ne relève pas de ma compétence propre.

En revanche, lorsque vous suggérez de pousser la négociation branche par branche, de distinguer les entreprises qui opèrent sur les marchés internationaux et celles qui se concentrent davantage sur les marchés internes, lorsque vous soulignez que la bonne attitude consiste à avoir une vue raisonnée et peut-être renouvelée de l'arbitrage entre l'homme et la machine, comment, encore une fois, ne vous apporterais-je pas une approbation totale ?

Vous avez aussi eu le mérite - et il n'est pas mince - de relier le débat sur l'emploi que nous avons aujourd'hui à celui sur l'aménagement du territoire qui va s'ouvrir de façon très largement concertée dans le pays. C'est là une initiative tout à fait heureuse, une stratégie de correction des inégalités, si j'ai bien compris le souci qui vous inspirait. Lier une volonté de réindustrialisation et d'aménagement du territoire, de dynamique de l'emploi et de solidarité territoriale au plan national constitue, en effet, une absolue nécessité.

Bref, je voudrais vous dire combien je souscris à votre volonté de recherche d'une dynamique de progrès accompagnée d'un meilleur sens du partage. Je sais que vous pensez plus particulièrement à une relance de la participation, que le rapport déposé par M. Jacques Godfrain devrait nous permettre de mettre en œuvre à l'occasion des prochaines privatisations, qui constituent un bon cadre d'application.

Monsieur Berson, vous me permettez de m'exprimer très librement : à certains moments, je me suis demandé si vous aviez disposé d'un texte complet et si vous aviez bien lu et assimilé le projet de loi ! Vous avez ainsi évoqué le risque de précarisation du salarié alors que plusieurs articles traduisent précisément une volonté de prévention contre toute dérive de précarisation.

Je ne pense vraiment pas non plus que l'on puisse qualifier ce texte de loi fourre-tout. S'il faut le qualifier parlons plutôt de « projet de loi de confiance partagée ».

Je reprendrai les trois points que vous avez évoqués pour mettre en évidence cette confiance partagée.

Premièrement, les « contreparties », pour reprendre le terme que vous avez utilisé. Il s'agit effectivement d'éviter l'asphyxie de l'entreprise, de lui donner un peu d'air, mais il s'agit aussi d'avoir en retour des dispositions qui jouent sur l'emploi, la formation, le temps choisi négocié.

Deuxièmement, la réduction du temps de travail. Annualisation-réduction, c'est vrai. Mais c'est également conformément aux lois Auroux - négociation collective qui doit permettre de voir comment cette articulation entre l'annualisation et la réduction du temps de travail peut être bénéfique à la fois à l'entreprise et aux salariés.

Troisièmement, la décentralisation de la formation. Certes, la région est le cadre territorial juridique des actions de formation - c'est l'article 82 de la loi du 7 janvier 1983, une loi que vous devez bien connaître - mais la démarche a un caractère partenarial.

Bref, je vous remercie d'avoir bien voulu dire que toutes les dispositions du projet n'étaient pas mauvaises. Quant au grand « mais » et aux critiques que vous avez ajoutées ensuite, permettez-moi de vous faire observer qu'elles trouvent une réponse dans le texte ou dans le champ de négociation, et donc de confiance réciproque, qu'il permettra d'ouvrir.

Monsieur le président Charles Millon, d'entrée de jeu, vous avez dénoncé ce que vous avez fort justement appelé les utopies dévastatrices, citant notamment le protection-

nisme et la dévaluation monétaire. La politique du Gouvernement ne s'appuyant ni sur l'une ni sur l'autre, je vous sais gré de bien vouloir soutenir une politique qui répond de façon aussi exemplaire à vos vœux.

Vous avez, après d'autres et à juste titre, déploré qu'on ait reporté les réformes d'année en année. Après tant de reports, ce projet de loi ouvre donc pour la première fois la voie d'un débat, d'une concertation large et de la négociation, bref, la voie de la réforme. Nous devons, dès lors, les uns et les autres nous mettre au travail et essayer d'avancer dans cette voie le mieux possible.

Vous avez regretté que l'exposé des motifs ne place pas le projet de loi dans un contexte économique et international mieux affirmé et mieux affiché. Permettez-moi de vous dire que la déclaration de politique générale du Premier ministre - elle est récente - vaut exposé des motifs de ce projet de loi. En tout cas, c'est dans ce cadre que ma démarche s'inscrit aujourd'hui.

Soucieux de m'assurer de votre appui - je sais bien qu'il m'est acquis, mais je souhaite qu'il soit sans équivoque et sans ombre - je voudrais essayer de mettre en évidence que ce projet de loi s'attaque, et cela pour la première fois, à de vrais problèmes dans le cadre d'une stratégie globale, adaptable et inscrite dans le temps.

Je ne citerai que quatre exemples.

Premièrement, le coût du travail qui, même si j'ai tout entendu à ce sujet, ne peut être négligé. Bien entendu, il est lié à une réflexion fondamentale et à une démarche structurelle concernant le devenir des régimes sociaux. On ne peut parler d'allègement des charges sociales si l'on n'a pas en perspective le devenir des régimes sociaux.

Telle est très exactement la démarche du Gouvernement puisque, vous le savez, parallèlement à la présentation de ce projet de loi quinquennale sur l'emploi, un autre projet de loi, quinquennal également, sur le devenir des régimes sociaux est en préparation. Le souci du Gouvernement, qui du reste est exprimé dans l'exposé des motifs - s'il n'y a pas tout dans l'exposé des motifs, il y a au moins cela (*Sourires*) - est d'envisager un moratoire qui permettrait de stabiliser, car elles n'ont cessé de croître de façon insupportable, les cotisations patronales et salariales et de poursuivre le transfert des ressources de ces régimes sociaux. Nous pourrions ainsi rendre le plus compatible possible la dynamique de l'emploi avec la pérennité d'un système de protection et de sécurité.

Cela étant - et cette réponse vaut pour plusieurs des intervenants - il est indiscutable que la budgétisation des allocations familiales pose un triple problème : un problème d'objectif, un problème de processus et un problème d'amplitude annuelle. Et c'est là que les arbitrages s'avèrent difficiles.

Je sais, vous me l'aviez dit et vous l'avez confirmé, que vous auriez préféré une budgétisation qui, au lieu d'être concentrée sur les salaires les plus fragiles - ce qui au demeurant est la position des quatorze membres de la commission Mattéoli ; c'est même le seul point qui ait recueilli l'unanimité de la commission - soit organisée selon un dispositif vertical. Mais puis-je vous faire observer qu'une budgétisation d'un allègement portant sur les 1 000 premiers francs de l'ensemble des salaires coûterait immédiatement 40 milliards ?

Cela est difficilement compatible avec l'effort souhaité par la majorité en matière d'impôt sur le revenu et qui va représenter pour le budget une charge de 20 milliards. On dépasserait le cadre économique et budgétaire que j'évoquais tout à l'heure. Or je ne peux vous proposer que ce qui est compatible avec ce cadre.

M. Charles Millon. Monsieur le Ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Charles Millon. Monsieur le ministre, je vous remercie de répondre aux propositions que je viens de faire, mais je n'ai pas parlé de 1 000 francs. Je vous ai proposé de fixer un pourcentage de budgétisation des allocations familiales pour tous les salaires. J'ai même ajouté que ce pourcentage était à déterminer. Je me suis borné, en effet, à soulever le problème des salaires des personnels non qualifiés. Je crains, d'une part, que l'on tire la hiérarchie des salaires vers le bas et, d'autre part, que l'on induise une distorsion de concurrence au détriment des entreprises qui, jusqu'à ce jour, ont fait des efforts pour revaloriser les salaires, renonçant ainsi aux salaires faibles pour aller vers des emplois qualifiés.

J'ai bien noté votre observation, monsieur le ministre, et je la crois exacte. Mais le processus que je vous propose relève d'une autre mécanique.

Mme Muguette Jacquaint. Ça, c'est l'aveu de la précarité des salaires !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Entre nous il y a concertation, il n'y a pas débat. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Permettez-moi simplement de souhaiter que nos efforts conjugués, notre volonté, notre détermination et notre persévérance nous permettent de sortir le plus vite possible la France de l'état dans lequel nous l'avons trouvée il y a six mois. Peut-être disposerons-nous alors de marges de manœuvre qu'il est difficile de fixer aujourd'hui. J'en formule le souhait et j'imagine que vous le partagez.

Donc, premier problème auquel le projet de loi s'attaque : le coût du travail.

Deuxième problème : le chômage des jeunes. En affirmant la volonté de rénover la formation avec une grande ambition de formation par alternance, en établissant un mécanisme simple d'entrée dans le marché du travail, première marche de l'insertion, en définissant les termes d'une politique de formation pensée au plus près du terrain - et nous l'avons définie dans le cadre d'un partenariat actif et efficace - le projet apporte des réponses fortes.

Troisième problème auquel s'attaque ce texte : les rigidités internes de l'entreprise. C'est parce qu'on a trop joué de la flexibilité externe que l'on subit aujourd'hui une aggravation très forte du chômage. Jusqu'à présent, lorsqu'une entreprise était en difficulté, elle pouvait recourir au chômage partiel puis au plan social avec ses conséquences : les licenciements secs. Le titre II du projet de loi intègre plusieurs dispositions intercalaires qui ont vocation à protéger l'emploi. Elles passent, dans le cadre d'une flexibilité interne beaucoup plus forte, par l'annualisation du temps de travail, le temps partiel et le temps travail partiel de longue durée. Par l'ensemble de ces mesures, nous modifions considérablement le mode de fonctionnement de l'entreprise au bénéfice des salariés, car la respiration de l'entreprise se conjugue avec le temps choisi des salariés.

Mme Muguette Jacquaint. Choisi par qui ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. A propos de l'annualisation-réduction, vous vous êtes demandé pourquoi l'on posait le problème de la réduction, celle-ci étant en fait inscrite dans l'histoire.

Mais dès lors qu'il faudra de plus en plus intégrer du temps de formation dans la vie de travail, que le schéma simple dans lequel se succédaient le temps de formation, le temps sans travail et le temps de retraite est totalement périmé, que l'on sait que dans les dix ans qui viennent 30 à 35 p. 100 des métiers auront changé de nature, de contenu, c'est tout un système qui s'effrite. Et les problèmes de la formation prospective, de l'insertion, de l'instillation du temps de formation dans la vie de travail se trouvant de ce fait posés, on en arrive, par voie de conséquence, au problème de la réduction globale du temps de travail. Autant, dès lors, l'évoquer clairement.

Enfin, quatrième problème auquel ce projet apporte une véritable réponse en appelant à la responsabilité des uns et des autres : les dérives du social-étatisme.

Sur le rapprochement, que vous souhaitez, entre l'ANPE, l'AFPA et l'UNEDIC, je partage votre souci légitime. Je comprends fort bien que tous les exécutifs locaux, régionaux et départementaux soient aujourd'hui frustrés par le mauvais fonctionnement du dispositif, car ils ne peuvent pas passer de contrats. Ces frustrations m'apparaissent tout à fait légitimes, car vous ne pouvez pas contracter et les différents blocages empêchent le fonctionnement du système.

Soyez convaincu que le projet de loi que je vous propose, même si beaucoup de décisions sont de caractère réglementaire est le contraire du *statu quo*. D'abord, parce que j'engage tout de suite, tant pour l'AFPA que pour l'ANPE, la mise en œuvre de contrats de progrès sur cinq ans. Ils doivent déboucher sur des relations directes, de plein exercice, avec l'ensemble des exécutifs. Le parallélisme entre la loi quinquennale et ces contrats de progrès est bien réel.

Soyez par ailleurs attentif au fait qu'il y aura désormais une instance unitaire, le COREF pour la région et le CODEF pour le département, avec une participation active des partenaires et une coprésidence du président et du préfet de région. En outre, dans le cadre de la convention qui a sanctionné les accords difficilement obtenus après une négociation non stop de quarante heures avec l'UNEDIC pour la sortir de l'impasse dans laquelle elle était, c'est-à-dire la cessation de paiement, nous avons intégré un dispositif d'articulation entre les services du ministère, l'ANPE et l'UNEDIC, avec un conseil d'orientation et de surveillance.

Dans ce cadre doivent pouvoir se décliner des conventions faciles à mettre en œuvre et immédiatement applicables permettant à un véritable service de l'emploi coordonné, déconcentré, d'être le partenaire très actif de l'ensemble des exécutifs régionaux, avec, je le répète, la coprésidence du COREF par le président du conseil régional. Faudra-t-il aller plus loin ? Peut-être ! Mais cette démarche s'engage immédiatement, sans attendre. Le coup est parti, si je puis dire.

Monsieur Ferry, merci d'avoir bien voulu reconnaître que les mesures que nous proposons vont globalement dans le bon sens.

J'ai bien retenu vos quatre préoccupations.

D'abord, la nécessité de prendre en compte les exigences d'une politique de caractère communautaire, qui s'inscrit à l'évidence dans l'objectif d'élargissement du débat. Je suis tout à fait conscient que le même problème se pose au plan communautaire : préférence communau-

taire, mais aussi politique sociale, politique de l'emploi. Actuellement, le conseil des ministres du travail et de l'emploi discute un projet du commissaire Flynn, dont l'objet est une meilleure cohérence de la politique de l'emploi au plan communautaire.

Vous avez bien entendu parlé des contreparties, poussant un peu le bouchon, en proposant de réduire de 20 p. 100 les charges des entreprises avec, en compensation, soit une augmentation du salaire direct, soit des créations d'emplois, soit les deux. Je me permets de vous rappeler que notre souci est de conduire cette démarche dans la négociation et non de l'imposer.

Vous avez souhaité modifier le mode de calcul de la taxe professionnelle. Vaste problème ! Je me permets de vous renvoyer à l'article 2 du projet de loi qui envisage une modification de l'assiette ou la suppression, dans certains cas, de certaines cotisations.

Enfin, s'agissant du développement des services de proximité, le ticket-service et le fonds partenarial constituent deux ouvertures qui doivent permettre d'aller plus avant vers cette société que vous avez vous-même qualifiée de société de responsabilité et de solidarité.

Monsieur Gremetz, je ne suis pas surpris : votre condamnation est sans concession ; elle est totale. Vous l'avez répétée plusieurs fois depuis hier ; je l'enregistre, je vous en donne acte. J'ai parfois l'impression que nous ne vivons pas la même époque, ni dans le même environnement économique et social.

M. Maxime Gremetz. On n'est pas du même âge, c'est vrai !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il n'y a pas de rencontre possible entre un discours qui me paraît totalement dépassé et celui que je tiens et qui se veut prospectif.

Mme Muguette Jacquaint. Nous ne pensons pas les mêmes choses !

M. Maxime Gremetz. En vous attaquant au code du travail, vous êtes d'une modernité !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur Gremetz, je considère qu'il s'agit d'un projet de loi non pas de classe ou de revanche, selon des termes utilisés par un orateur de votre groupe, mais d'écoute et de confiance.

M. Hervé Novelli, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Bravo !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mesdames, messieurs les députés, je répondrai maintenant très rapidement aux différents intervenants ; je le ferai en une synthèse aussi concise que possible.

Je commencerai par les cinq représentants des départements d'outre-mer.

Le point commun de leurs interventions est la préoccupation légitime de voir ce texte, en tout cas pour ceux qui le soutiennent, appliqué dans les départements d'outre-mer - c'est aussi la France -, mais aussi que soient prises le plus rapidement possible les dispositions particulières les concernant. Puis-je à ce propos attirer votre attention sur le fait que l'article 52 - le dernier de ce projet de loi - pose le principe d'une adaptation rapide aux départements d'outre-mer ? Croyez-moi, elle sera la plus rapide possible.

M. Moutoussamy a dit : « Tout a été essayé sans succès. » Quel aveu ! Mais quel encouragement, aussi, à faire preuve d'imagination et de volonté au bénéfice de la France tout entière, métropole et France d'outre-mer !

M. Jalon a exprimé le souci de protéger les PME et de créer de nouveaux services.

M. Vergès a posé le problème particulièrement préoccupant du chômage et du coût social à la Réunion.

M. Petit a insisté sur la nécessité de développer dans les départements d'outre-mer l'accès à l'emploi, l'accompagnement social des publics fragilisés, le développement de l'apprentissage adapté aux données et aux attentes locales.

M. Jean-Paul Virapoullé a souhaité qu'on imagine ensemble un projet de société adapté aux exigences du moment et de l'environnement. Comment ne pas partager avec lui le triple souci de l'humilité, du courage et de l'imagination ?

J'ai écouté aussi attentivement les orateurs du groupe socialiste : M. Destot, M. Janquin, M. Le Déaut, M. Mathus et M. Davoine.

Laissez-moi réagir avec la spontanéité que m'a inspirée les propos que j'ai entendus. Je pensais que les discours de mise en accusation systématique de l'entreprise, que j'ai entendus tout au long de la journée, avaient été rangés dans les armoires de l'histoire du socialisme français depuis 1984.

Comment peut-on dire qu'il faut « retirer le mot « emploi » du projet de loi » ?

Comment peut-on dire que « le seul appui du Gouvernement, c'est le CNPF et sa seule réponse la messe en latin » ?

Comment laisser dire - je ne peux l'accepter - que « le Gouvernement joue avec la détresse de nos compatriotes », que « la philosophie de ce projet, c'est la précarisation », et pour faire bon poids qu'« il s'agit d'un projet de société d'où la dignité est bannie » ?

J'espérais des contributions plus positives, même si elles devaient être critiques, que ces formules à la hache qui non seulement ne correspondent à aucune réalité, mais qui me semblent - permettez-moi de le dire - tout à fait inadaptées à un débat qui doit être empreint de la sérénité qu'inspire un sujet aussi grave pour notre pays. (*« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Muguette Jacquaint. On en a quand même entendu parler !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame Jacquaint, c'est maintenant à vous que je m'adresse, vous le premier des orateurs communistes.

Bien entendu, vous avez ressorti le couplet sur « les cadeaux, les cadeaux, les cadeaux... ».

Je veux bien tout ce qu'on voudra, mais quand on a le choix entre faire respirer une entreprise pour qu'elle crée des emplois ou l'asphyxier pour qu'elle licencie, moi je préfère faire la première solution ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Muguette Jacquaint. Mais les cadeaux sont là !

M. le président. Souhaitez-vous interrompre M. le ministre ?

Mme Muguette Jacquaint. S'il le veut bien !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce n'est pas que je le souhaite vraiment. Mais soit !

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, avec l'autorisation de M. le ministre.

Mme Muguetta Jacquaint. Je n'ai pas été la seule, dans cet hémicycle et en commission, à dénoncer ces cadeaux, ces exonérations qui se chiffrent par milliards. On ne peut pas dire que ce soit anodin ! Et quand on sait qu'il n'y a aucune contrepartie en faveur de l'emploi, on peut se poser des questions sur leur efficacité !

Vous me reprochez de souhaiter l'asphyxie des entreprises. L'autre jour, j'étais en Dordogne pour rencontrer les représentants de la filière bois. De grandes entreprises françaises de cette filière ont l'aval du Gouvernement pour être rachetées par un grand trust étranger alors qu'on laisse mourir nos petites entreprises. Ce n'est pas nous qui souhaitons leur mort ; c'est votre choix, monsieur le ministre, et la responsabilité du Gouvernement !

M. le président. Je crois que M. le ministre a compris votre position.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le choix du Gouvernement et de la majorité, c'est de permettre aux petites entreprises de vivre. En tout cas, nous choisissons nos remèdes pour qu'il en soit ainsi.

Ne dites pas non plus que c'est la « course aux bas salaires »...

Mme Muguetta Jacquaint. Mais si !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... alors que nous ne touchons pas à la structure du SMIC et que l'allègement des charges, notamment sur les salaires les plus modestes, est, nous le savons tous, une façon de les protéger.

Mme Muguetta Jacquaint. Je ne suis pas la seule à le craindre, M. Millon le craint aussi ! Il a bien compris le texte !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je ne me satisfais pas, monsieur Carpentier, de voir qu'il n'existe de représentation syndicale que dans 30 p. 100 des petites entreprises. Je souhaite au contraire que le dialogue social y soit élargi. C'est la raison pour laquelle il me paraît tout à fait opportun de chercher à simplifier les règles dans le seul but de permettre l'élargissement de ce dialogue social.

Enfin, monsieur Hage, on ne peut plus parler aujourd'hui de politique macro-économique nationale, comme si nous étions sous globe, sous verre, comme si la France était exclue de son environnement international ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Non, nous vivons dans un monde ouvert...

M. René Carpentier. Nous sommes soumis à Maasricht !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et il faut donc y préparer notre jeunesse, par une démarche de formation-insertion très dynamique, et certainement pas en supprimant le titre III du projet de loi.

Au titre du groupe République et liberté, M. Fauchoit a déploré qu'il n'y ait pas de système suffisamment contraignant pour imposer aux entreprises une discipline de protection de l'emploi » et a évoqué l'éventualité d'un corps d'inspecteurs financiers. Je ne suis pas du tout d'accord, et je ne suis pas le seul, car M. Zuccarelli ne l'est pas non plus. En effet, à fort bon escient, M. Zuccarelli a mis en évidence la nécessité de pousser l'entreprise à mobiliser ses capacités d'adaptation ; autrement dit, il a plaidé pour les mesures intercalaires que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire pour la flexibilité interne.

Mesdames, messieurs les députés des deux grands groupes de la majorité, je répondrai à vos propos en les sériant titre par titre ; ce sera plus cohérent et certainement plus concis.

Titre premier : le grand débat est ouvert, celui de la budgétisation des allocations familiales : objectif, rythme, processus, devenir des régimes sociaux.

Monsieur Germain Gengenwin, je vous rappelle le souci du Gouvernement de conjuguer cet effort d'allègement du coût du travail avec la garantie d'équilibre de notre protection sociale.

Vous avez prononcé un plaidoyer tout à fait opportun au bénéfice des travailleurs indépendants. Mon collègue Alain Madelin prépare un texte qui devrait répondre à vos souhaits.

Monsieur Hervé Mariton, vous avez décliné le souci légitime de la simplicité, de l'efficacité, de l'audace.

Sur les travailleurs indépendants, je viens de répondre.

Un statut fiscal plus avantageux ? C'est aussi un des points sur lesquels réfléchit actuellement mon collègue le ministre des entreprises et du développement économique.

Quant à étendre le ticket-service, oui, le plus tôt et le mieux possible.

Concernant l'élargissement du dispositif exo-premier, deuxième ou troisième salarié, je rappelle que le projet de loi prévoit un rapport à partir duquel nous pourrions en apprécier l'opportunité et le champ.

M. Christian Vanneste a mis en évidence la nécessité d'un processus poursuivi d'allègement des charges sociales et fiscales des entreprises, pour aider à la respiration de l'entreprise. Il a tout à fait raison de dire que la respiration de l'entreprise consiste à conjuguer l'activité de celle-ci et l'emploi et que c'est une façon d'assurer la dignité du salarié, donc la dignité de l'homme.

M. Jean Bousquet a, lui aussi, posé le problème de la réforme de fond de la fiscalité. Cette réflexion est engagée, je tiens à le rappeler. J'apprécie son souci de conjuguer la volonté de compétitivité de l'entreprise avec sa mission sociale.

S'agissant du titre II, je remercie M. Etienne Pinte de la forte contribution qu'il a apportée au débat. Il a posé le problème de la relance de la consommation par la création d'emplois sous un angle qui mérite attention, en déclinant le triptyque : effort, création, volonté. Il a proposé notamment deux terrains d'application, dont je reconnais l'opportunité : la politique familiale, avec les emplois familiaux, la réduction sensible du temps de travail dans le cadre de la négociation.

Il a précisé les termes d'une politique globale parfaitement respectable mais qui dépasse, et de beaucoup, le cadre dans lequel s'inscrit le projet de loi que j'ai l'honneur de défendre devant vous, cadre de politique globale dont les termes, pour être différents, n'en sont pas moins cohérents.

En écho aux propos de M. Etienne Pinte, plusieurs d'entre vous ont abordé l'aspect fondamentalement social de notre réflexion. Ainsi Mme Roselyne Bachelot a posé à juste titre le problème - que M. le président Séguin connaît bien - des handicapés. En effet, si la loi de 1987 s'applique, il est peut-être bon aujourd'hui de faire le point et de voir ce qui justifierait des ajustements, notamment en ce qui concerne le rôle de l'AGEFIPH. A un moment où l'on cherche à être aussi efficace que possible, il n'est pas bon d'avoir des cagnottes mal utilisées.

Mme Bachelot s'est aussi inquiétée de la reconnaissance des droits sociaux, de l'aide aux handicapés employeurs, du partenariat efficace en matière de formation, ce qui suppose une bonne charnière entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces problèmes sont actuellement à l'étude dans un projet de loi que prépare Mme Veil.

La situation des handicapés a également été traitée par M. Christian Daniel.

Approche sociale aussi de M. Frédéric de Saint-Sernin, qui a posé deux questions, celle des allocations parentales et celle des emplois de proximité.

C'est aussi la préoccupation de M. Michel Hannoun qui affirme très clairement - et je tiens à lui dire combien je suis en phase avec lui - le refus du fatalisme, la maîtrise, en toutes circonstances, sous l'angle des contraintes de la société moderne, de l'arbitrage entre l'homme et la machine. Il a eu tout à fait raison de dire qu'il nous fallait savoir aborder le débat du partage dans la sérénité et en évitant de nous payer de mots vides.

M. René Couanau, quant à lui, a souligné la nécessité d'ouvrir le grand débat sur la réduction du temps de travail et sur la production. A partir de maintenant, le débat est ouvert ; il nous appartient de le nourrir. Ce n'est pas parce que le projet de loi privilégie le dialogue social que pour autant il interdit, aujourd'hui ou le moment venu, de décider.

C'est une démarche, c'est un choix. Nous nous fixons un délai que, dans certains cas, je souhaite voir réduit. Ainsi l'article 26 du projet de loi prévoit que le Gouvernement dressera un bilan de l'application de l'article 24 dans un délai de deux ans ; j'ai pris l'initiative de déposer, au nom du Gouvernement, un amendement tendant à ramener ce délai à un an. Autrement dit : négociations et, dans un an, nous aviserons ! Notre démarche s'apparente un peu à un « Meccano social » et comporte des étapes de contrôle.

En tout cas, le débat est ouvert et c'est dans ce débat que doivent être replacés les témoignages qu'a apportés Christian Daniel au sujet de l'organisation du travail.

M. Claude Goasguen a indiqué ce que pourrait être l'application d'une démarche de rigueur et de morale sur deux terrains. En ce qui concerne le travail clandestin, nous avons prolongé les dispositions actuelles, mais il a raison de dire qu'il faut aller plus loin. Sans l'ombre d'une hésitation, je dis oui à tout ce qui pourra favoriser l'éradication du travail clandestin. S'agissant du financement de la formation, je dis oui aussi à son assainissement concerté auquel l'article 46 du projet ouvre la voie.

M. René Carpentier. Et oui, au contrôle des fonds publics !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le problème des PME-PMI a été posé par plusieurs d'entre vous, en particulier par M. Francisque Perrut, dernier orateur à intervenir, qui l'a fait sous le double aspect de la protection administrative - ce qui suppose que des instructions claires soient données à l'ensemble des services des ministères concernés, et non pas seulement du mien - et de la prévention de ce que j'appellerai « l'effet domino » des dépôts de bilan. Une mesure a été mise à l'étude pour que l'Etat ne soit plus créancier privilégié.

M. Claude Dhinnin a évoqué la nécessité d'une adaptation de la démocratie sociale dans les petites entreprises.

Le titre III est celui sur lequel les attentes sont les plus fortes et l'urgence la plus impérieuse. Je voudrais à ce propos tirer un coup de chapeau aux députés d'Alsace et

de Moselle, qui savent de quoi ils parlent, et qui ont apporté le témoignage d'un vécu particulièrement riche. Je ne prétends pas qu'on puisse copier partout l'Alsace et la Moselle, pour lesquelles un décret sera pris, mais on peut sans doute utilement s'inspirer de leur expérience.

M. Jean Ueberschlag a dit que le terrain, c'est la région et l'entreprise. Oui ! Que les contrats d'objectifs gagneraient à être signés en amont. En effet, c'est nécessaire si l'on veut gagner une marge d'action et obtenir une souplesse partenariale très forte. Il souhaite également revoir le système d'orientation et d'information. « L'éducation au choix » est une belle formule et correspond à une démarche qu'ouvre le projet de loi.

M. Jean de Gaulle a souligné que le travail était le fondement même et la condition de la dignité humaine, qu'il était par conséquent nécessaire de considérer la formation comme une école de la dignité et de développer une véritable formation professionnalisante qui permette à chacun de trouver son épanouissement dans la vie.

Deux d'entre vous, MM. Bruno Bourg-Broc et Jean-Paul Anciaux, ont tenu des discours parallèles en soulignant l'un et l'autre que le problème posé était celui de la clarification des compétences. Comment ne pas relever le bien-fondé de cette affirmation quand on sait que c'est précisément parce qu'elles ne sont pas suffisamment clarifiées que nous souffrons de l'irresponsabilité due au cofinancement. Ils ont raison également de dire que, dans cette démarche de clarification et de décentralisation, l'Etat ne peut pas, ne doit pas déposer les armes. Il doit devenir un partenaire actif. Je suis entièrement d'accord avec cet objectif de clarification, de décentralisation et de partenariat avec un Etat déconcentré et actif.

Comme l'a dit M. Bruno Bourg-Broc, il n'est pas question de revenir sur le principe fondamental de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et le préapprentissage n'y portera nullement atteinte. Oui, l'école doit s'adapter à l'entreprise. Oui, la qualité des formateurs est une préoccupation essentielle.

Merci à M. Michel Hunault d'avoir souligné - et il a pris une initiative dans ce sens - l'opportunité d'un effort d'insertion des jeunes. Le contrat d'insertion, avec ses souplesses, est là pour répondre à son souci.

S'agissant du titre IV, je répondrai à M. Robert Galley qu'il n'est pas question, ni aujourd'hui ni demain, que les missions locales soient identifiées à l'ANPE. Que les choses soient bien claires ! Elles le sont d'ailleurs, et d'autant plus que j'ai confié à M. Galley, qui préside aujourd'hui le Conseil national des missions locales, une triple mission - j'ai sous les yeux ma lettre du 23 juillet et les vice-présidents du Conseil national qui siègent dans cette assemblée peuvent en témoigner - qui renforce le rôle et l'autorité des missions locales et qui vise notamment à élaborer des formes d'action aussi pertinentes que possible au niveau infradépartemental, à mieux articuler entre elles les différentes mesures mobilisables pour le public accueilli dans ces missions locales et à coordonner leur financement par l'Etat et les collectivités locales.

Sachez que l'expression « guichet unique » signifie simplement que, en matière d'insertion professionnelle, qui va de pair avec l'insertion sociale, je souhaite que les relais de l'ANPE soient aussi disponibles, aussi efficaces que possible, pour aider les missions locales dans leur démarche.

M. René Couanau et M. Jean-Pierre Philibert ont posé le problème du service public de l'emploi. Les engagements que j'ai pris vis-à-vis de M. Millon valent bien entendu réponse aux préoccupations qu'ils ont exprimées.

Cela étant, je n'ai pas été sans apprécier le souci de M. Olivier Darrason de faire en sorte que l'AFPA conserve son caractère national, souci partagé par plusieurs d'entre vous.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, si je voulais conclure en quelques mots, je dirais: le champ est ouvert, bâtissons ensemble. Mais j'ai pensé préférable de m'en tenir aux propos tenus par trois d'entre vous au cours de cette journée.

J'emprunterai donc ma conclusion à M. Jean Rosselot qui a déclaré qu'au-delà du travail de législation s'ouvre un vrai travail de mobilisation, que nous ne gagnerons la bataille de l'emploi que s'il y a une véritable mobilisation générale de tous les acteurs; à M. Yves Coussain qui a déclaré: on reproche parfois à ce projet de manquer d'imagination, mais c'est sur le terrain que doit se manifester l'imagination et plus elle sera démultipliée, mieux cela vaudra; et à M. Jean-Paul Virapoullé dont j'apprécie l'engagement: nous allons accompagner la mise en œuvre de la loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi quinquennale n° 505 relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (rapport n° 547 de M. Denis Jacquat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 29 septembre 1993

SCRUTIN (N° 140)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Martin Malry, du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Nombre de votants	271
Nombre de suffrages exprimés	269
Majorité absolue	135
Pour l'adoption	61
Contre	208

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 2. MM. Louis Guédon et Jean-Louis Leonard.

Contre : 90. – MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, René André, Daniel Arata, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Jean Bardet, François Baroin, André Bascou, Jacques Baumel, Jérôme Bignon, Jean de Boishue, Philippe Bonnacarrère, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Lucien Brenot, Louis de Broissia, Gilles Carrez, Philippe Chautet, Gérard Cherpion, Mme Collette Codaccioni, MM. Jean-Pierre Cognat, Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Bertrand Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Christian Daniel, Alain Danilet, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Claude Demassieux, Christian Demuynck, Claude Dhinnin, Guy Drut, Christian Dupuy, Jean Falala, Jacques-Michel Faure, Etienne Garnier, Jean de Gaulle, Jean Geney, Claude Girard, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Philippe Goujon, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. François Grosdidier, Mme Evelyne Guilhem, M. Gérard Hamel, Mme Elisabeth Hubert, MM. Robert Huguenard, Michel Hunault, Antoine Joly, Jean Kiffer, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Louis Lauga, Thierry Lazaro, Jean-Claude Lemoine, Edouard Leveau, Arsène Lux, Jean-François Mancel, Alain Marleix, Jean Marsaudon, Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Mme Odile Moirin, MM. Bernard Murat, Daniel Pennec, Michel Péricard, Pierre Petit, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Marcel Porcher, Robert Poujade, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Eric Raoult, Jean-Marie Roux, Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Serrou, Alain Suguenot, Georges Tron et François Vannson.

Abstentions volontaires : 2. – MM. Bruno Bourg-Broc et André Fanton. *Non-votant* : Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 108. – Jean-Pierre Aétia, Léon Aimé, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, François d'Aubert, Raymond Barre, Jacques Barrot, Jean-Pierre Bastiani, Jean-Gilles Berthommier, Jacques Blanc, Michel Blondeau, Roland Blum, Gérard Boche, Yves Bonoet, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jacques Briat,

Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Georges Chavanes, Jean-François Chossy, Daniel Culin, Georges Colombier, René Couanau, Raymond Couderc, Yves Coussain, Jacques Cyprès, Francis Delattre, Jean-François Deniau, Jean Desanlis, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, Mme Danielle Dufeu, MM. Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Pierre Favre, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Charles Gheerbrant, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, Christian Gourmelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Jean-Yves Haby, Pierre Hellier, Pierre Hériaud, Patrick Hoguet, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Gérard Jeffray, Aimé Kergueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Edouard Landrain, Pierre Lang, Gérard Larrat, Pierre Lequiller, Roger Lestas, Alain Levoyer, Daniel Mandon, Hervé Mariton, Michel Mercier, Pierre Merli, Georges Mesmin, Charles Millon, Aymeri de Montesquiou, Jean-Marie Morisset, Yves Nicolin, Dominique Paillé, Mme Monique Papon, MM. Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulon, Jean Proriot, Charles Revet, Jean Roatta, Serge Roques, José Rossi, Yves Rousset-Rouard, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, Jean Seidinger, Daniel Soulage, Jean-Pierre Thomas, Gérard Trémège, Yves Verwaerde, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin et Adrien Zeller.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 39. – MM. Gilbert Annette, Henri d'Attilio, Jean-Marc Ayrault, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Camille Darsières, Mme Martine David, MM. Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Jacques Floch, Kamilo Gata, Jacques Guyard, Jean-Louis Idart, Frédéric Jalton, Serge Janquin, Charles Josselin, André Labarrère, Jack Lang, Jean-Yves Le Déaut, Louis Le Pen-sec, Didier Mathus, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Mme Ségolène Royal, MM. Roger-Gérard Schwartzberg et Henri Sicre.

Contre : 1. – M. Pierre Garmendia.

Groupe communiste (23) :

Pour : 20. – MM. François Asensi, Rémy Auchédé, Gilbert Biessy, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gayssot, André Gérin, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguerette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

Groupe République et Liberté (23) :

Contre : 9. – Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borloo, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Alain Madalle, Philippe Martin et Jean-Pierre Soisson.

Non-inscrit (1) :**Ont délégué leur droit de vote**

(Application de l'ordonnance
n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

Mme Nicole Ameline à M. Jean-Pierre Thomas.
MM. François Asensi à M. René Carpentier.
Henri d'Arrilio à M. Augustin Bonrepaux.
Jean-Marc Ayrault à M. Laurent Fabius.
Jean-Pierre Balligand à M. Jean-Pierre Kucheida.
Didier Bariani à M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.
Raymond Barre à M. Charles Millon.
Jacques Barrot à M. Dominique Bussereau.
Claude Barrolone à M. Louis Le Pensec.
Jean-Claude Bateux à M. Gilbert Annette.
Dominique Baudis à M. Jean-Marie Schleret.
Jacques Blanc à M. Raymond Couderc.
Gérard Boche à M. Pierre Hellier.
Alain Bocquet à M. Maxime Gremetz.
Jean-Claude Bois à M. Jean-Pierre Braine.
Jean-Michel Boucheron à M. Jean-Yves Le Déaut.
Didier Boulaud à M. Christian Baraille.
Patrick Braouezec à M. Rémy Auchédé.
Jean-Pierre Brard à M. André Gérin.
Jacques Briat à M. Gratien Ferrari.
Georges Chavanes à M. Jean-Pierre Philibert.
Georges Colombier à M. Gérard Larrat.
Jacques Cypres à M. Michel Blondeau.
Camille Darsières à M. Jean-Claude Beauchaud.
Jean-Pierre Defontaine à M. Kamilo Gata.
Christian Demuynck à M. Jean-Claude Abrioux.
Jean-Jacques Descamps à M. Claude Malhuret.
Julien Dray à Mme Martine David.
Pierre Ducout à M. Bernard Davoine.
Jean-Paul Durieux à M. Bernard Derosier.
Henri Emmanuelli à M. Didier Mathus.
Jean-Claude Gayssot à Mme Muguet Jacquaint.
Valéry Giscard d'Estaing à M. Francisque Perrut.
Jean Glavany à M. Laurent Cathala.
Gérard Grignon à M. Charles Revet.
Jacques Guyard à M. Michel Destot.
Jean-Yves Haby à M. Jean-Marie André.
Guy Hermier à M. Jean Tardito.

Jean-Jacques Flyest à M. François Loos.
Henry Jean-Baptiste à Mme Marie-Thérèse Boisseau.
Charles Jusselin à M. Jean-Louis Idiart.
Christian Kert à M. Daniel Colin.
André Labarrère à M. Didier Migaud.
Jack Lang à M. Serge Janquin.
Philippe Langenieux-Villard à M. Gérard Cornu.
Pierre Lequiller à M. Francis Delattre.
Roger Lestas à M. René Couanau.
Martin Malvy à M. Michel Berson.
Georges Marchais à M. Georges Hage.
Christian Martin à M. Jean Bousquet.
Philippe Martin à M. Jacques Le Nay.
Jacques Mellick à M. Alain Le Vern.
Michel Mercier à M. Denis Jacquat.
Aymeri de Montesquiou à M. Xavier de Roux.
Mme Véronique Neiertz à M. Jacques Floch.
Mme Monique Papon à M. Jean-Pierre Foucher.
MM. Louis Piera à M. Ernest Moutoussamy.
Ladislav Poniatowski à M. Edouard Landrain.
Paul Quilès à Mme Ségolène Royal.
Alain Rodet à M. Marius Masse.
Francis Saint-Ellier à M. Germain Geugenwin.
Jean Seitlinger à M. Aloys Geoffroy.
Henri Sicre à M. Roger-Gérard Schwarzenberg.
Jean-Pierre Soisson à M. Alain Ferry.
Philippe Vasseur à M. Hervé Novelli.
Yves Verwaerde à M. José Rossi.
Jean-Paul Virapoulle à M. Charles Fèvre.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
du règlement de l'Assemblée nationale.)

MM. Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Maxime Gremetz et Georges Sarre, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Bruno Bourg-Bruc, Jean-Claude Etienne, André Fanton, Gilbert Gantier, Louis Grédon, Patrick Hoguet, Marc Le Fur, Jean-Louis Leonard, Claude Malhuret, Alain Poyart, André Rossi et Christian Vanneste, qui étaient présents au moment du scrutin, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

